



## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 MARS 2025

**Compte-rendu affiché le 7 mars 2025**

### Ordre du jour :

1 à 27. Budget Annexe Lotissements, Budget Annexe Locaux Commerciaux, Budget Annexe Maisons de Santé, Budget Annexe cinéma, Budget Annexe locaux centre-ville, Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire, Budget communal :

- Compte de gestion 2024, compte administratif 2024, affectation des résultats 2024, budget Primitif 2025

28. Fixation des taux d'imposition 2025

29. Attribution de subventions aux associations à caractère culturel – Année 2025

30. Attribution de subventions aux associations « Animations Tourisme Patrimoine » - Année 2025

31. Attribution de subventions aux associations « Petite enfance » - Année 2025

32. Attribution de subventions aux associations « Enfance Jeunesse » - Année 2025

33. Attribution de subventions aux associations à caractère scolaire – Année 2025

34. Attribution de subventions aux associations à caractère social – Année 2025

35. Attribution de subventions aux associations à caractère sportif – Année 2025

36. Attribution de subventions aux associations « Environnement » - Année 2025

37. Attribution de subventions aux associations « Protocole » - Année 2025

38. Attribution de subvention au CCAS de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2025

39. Attribution de subvention aux budgets annexes – Année 2025

40. Attribution de subvention au budget de la Régie du Cinéma – Année 2025

41. Participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires – Année 2025

42. RASED – Exercice 2025 – Demande de participation des communes aux frais de fonctionnement

43. Coût d'un élève – Année 2024

44. Participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association (maternelles et primaires) – Exercice 2025

45. Budget Primitif – Exercice 2025 - Budget communal

46. Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux en 2024

47. Convention de gestion de la résidence MAS de l'Oudon – Avenant n°6

48. Bilan des cessions et acquisitions 2024

49. Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Convention de servitude avec ENEDIS pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, lieu-dit la Roirie

50. Commune déléguée de Segré – Convention tripartite pour la mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation auprès du SIEMML dans le cadre de l'aménagement du quartier « Le Court Pivert », entre Alter, le SIEMML et la commune

51. Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de travaux du réseau de l'éclairage

52. Commune déléguée de Segré – Convention de mise à disposition d'un mât d'éclairage au SIEMML pour l'installation d'une antenne LoRa au stades des Mines

53. Communes déléguées de Châtelais et Ste Gemmes d'Andigné – Avis sur les projets de Périmètres Délimités des Abords

54. Commune déléguée de Segré – Arrêt du dispositif façades « historique »

55. OPAH-RU – Modification du règlement du dispositif façades renforcé

56. Sports – Convention avec l'association ESSHA Football

57. Sports – Convention avec l'association ESSHA Athlétisme

58. Approbation du bilan des formations des élus pour l'année 2024

## Conseil Municipal du 6 mars 2025 à 20h30

**Secrétaire de séance** : BESNIER Michel

**Liste des pouvoirs écrits** :

M GASTINEAU Christophe à Mme MOULLIERE Sandrine  
Mme MARSAIS Thérèse à M BOUVET Jean-Olivier  
Mme LARDEUX Marie-Agnès à M PELLUAU Dominique  
Mme ABELARD Isabelle à Mme THIERRY Irène  
Mme DODIER Maïté à Mme DAVID Nathalie  
Mme DE BOURNET Anne-Françoise à Mme DANJOU Anne

**Nombre de délégués présents** : 53

**Nombre de délégués votants** : 59

**Adoption du procès-verbal de la séance précédente** : 30 janvier 2025

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absents/ excusés</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
COQUEREAU	Geneviève	1			
GRIMAUD	Gilles	1			
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ANNONIER	Claude	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GALON	Joseph	1			
MOULLIERE	Sandrine	1			
LARDEUX	Dominique	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
THIERRY	Irène	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
GASTINEAU	Christophe		1	1	MOULLIERE Sandrine
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
PELLUAU	Dominique	1			
BROSSIER	Daniel	1			
BELIER	Denis	1			
MARSAIS	Thérèse		1	1	BOUVET Jean-Olivier
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
LEGUIL	Hervé	1			
BASLE	Catherine	1			
TROTTIER	Marie-Annick	1			
LARDEUX	Marie-Agnès		1	1	PELLUAU Dominique
BRUAND	Martine	1			
PORTA	Claudine	1			
RETIER	Daniel	1			
GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			
PERROIS	Christian	1			
CERISIER	Isabelle	1			
BARBE	Catherine		1		

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absents/ excusés</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
RONCIN	Joël	1			
JOLLANT	Chantal		1		
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée		1		
BESNIER	Loïc	1			
DAVID	Nathalie	1			
GUINEHEUX	Christophe	1			
BESNIER	Michel	1			
TERRIEN	Marie-Line		1		
GAULTIER	Jean-Noël	1			
ROISNET	Valérie		1		
ABELARD	Isabelle		1	1	THIERRY Irène
DODIER	Maité		1	1	DAVID Nathalie
FOLLIARD	Loïc	1			
BIANG NZIE	Patrick	1			
TOURET	Ludovic	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
VIGNAIS	Magali	1			
GATINEAU	Emilie		1		
GROSBOIS	Mélanie	1			
BOIVIN	Aurélie	1			
RAYE VILLERME	Laura	1			
PROUST	Mélanie		1		
CARTILLIER	Michel	1			
FOURNIER	Daniel	1			
DE BOURNET	Anne-Françoise		1	1	DANJOU Anne
DANJOU	Anne	1			
DOUSSE	Pascal	1			
DUSSEAU	Blandine	1			
MACHARD	Christophe	1			
BOULLAIS	Sandrine	1			
MAUGEAIS	Sihame		1		
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
		<b>53</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	

## Point n°1 : Budget Annexe Lotissements – Compte de gestion – Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2024 du budget annexe Lotissements dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CG 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>305 191,56 €</b>
011	Charges à caractère général	123 910,80 €
65	Charges de gestion courante	0,10 €
66	Charges financières	4 105,71 €
042	Ecritures budgétaires entre section	173 069,24 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	4 105,71 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>305 191,56 €</b>
70	Produits des services	136 170,83 €
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	36 898,41 €
042	Ecritures budgétaires entre section	128 016,61 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	4 105,71 €
	Résultat exercice fonctionnement	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00 €

	INVESTISSEMENT -	CG 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>176 430,84 €</b>
16	Emprunts et dettes	48 414,23 €
040	Opérations ordre entre section	128 016,61 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>173 069,24 €</b>
040	Opération ordre entre section	173 069,24 €
	Résultat exercice investissement	-3 361,60 €
001	Résultat investissement reporté	285 177,04 €
	Résultat cumulé investissement	281 815,44 €

Résultat exercice 2024	-3 361,60 €
------------------------	-------------

Résultat de clôture 2024	281 815,44 €
--------------------------	--------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2024 du budget annexe Lotissements.

#### Vote du Conseil :

**Pour : 56**

**Abstentions : 3      CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°2 : Budget Annexe Locaux commerciaux – Compte de gestion – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2024 du budget annexe Locaux commerciaux dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CG 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>32 628,01 €</b>
011	Charges à caractère général	20 284,80 €
65	Charges de gestion courante	0,21 €
66	Charges financières	224,50 €
042	Ecritures budgétaires entre section	12 118,50 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>65 395,14 €</b>
70	Produits des services	7 064,00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 527,14 €
042	Ecritures budgétaires entre section	3 804,00 €
	<b>Résultat exercice fonctionnement</b>	<b>32 767,13 €</b>
002	Résultat fonctionnement reporté	121 125,67 €
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>	<b>153 892,80 €</b>

	INVESTISSEMENT	CG 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>28 713,77 €</b>
16	Emprunts et dettes	5 256,49 €
23	Immobilisations en cours	19 653,28 €
040	Opérations ordre entre section	3 804,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>38 415,46 €</b>
10	Dotations fonds divers	26 296,96 €
040	Opération ordre entre section	12 118,50 €
	<b>Résultat exercice investissement</b>	<b>9 701,69 €</b>
001	Résultat investissement reporté	-18 296,96 €
	<b>Résultat cumulé investissement</b>	<b>-8 595,27 €</b>

<b>Résultat exercice 2024</b>	<b>42 468,82 €</b>
-------------------------------	--------------------

<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>145 297,53 €</b>
---------------------------------	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2024 du budget annexe Locaux commerciaux.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 55**

**Abstentions : 4 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°3 : Budget Annexe Maisons de Santé – Compte de gestion – Exercice 2024**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2024 du budget annexe Maisons de Santé dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CG 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>290 162,71 €</b>
011	Charges à caractère général	29 329,34 €
65	Charges de gestion courante	2,22 €
66	Charges financières	53 437,68 €
67	Charges exceptionnelles	352,95 €
042	Ecritures budgétaires entre section	207 040,52 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>324 791,87 €</b>
70	Produits des services	20 180,00 €
75	Autres produits de gestion courante	181 114,87 €
042	Ecritures budgétaires entre section	123 497,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	34 629,16 €
002	Résultat fonctionnement reporté	0,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	34 629,16 €

	INVESTISSEMENT -	CG 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>302 172,97 €</b>
16	Emprunts et dettes	151 456,29 €
23	Immobilisations en cours	27 219,68 €
040	Opérations ordre entre section	123 497,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>267 900,82 €</b>
10	Dotations fonds divers	27 860,30 €
13	Subventions investissement	33 000,00 €
040	Opération ordre entre section	207 040,52 €
	Résultat exercice investissement	-34 272,15 €
001	Résultat investissement reporté	-271 382,87 €
	Résultat cumulé investissement	-305 655,02 €

Résultat exercice 2024	357,01 €
------------------------	----------

Résultat de clôture 2024	-271 025,86 €
--------------------------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2024 du budget annexe Maisons de Santé.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 55**

**Abstentions : 4 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**



## Point n°4 : Budget Annexe Cinéma – Compte de gestion – Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2024 du budget annexe Cinéma dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CG 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>482 510,94 €</b>
011	Charges à caractère général	289 333,86 €
012	Charges de personnel	158 972,34 €
65	Charges de gestion courante	0,50 €
66	Charges financières	4 269,86 €
042	Ecritures budgétaires entre section	29 934,38 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>474 717,95 €</b>
70	Produits des services	432 590,97 €
74	Dotations, subventions	31 691,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,98 €
77	Produits exceptionnels	7 500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 933,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	-7 792,99 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-43 450,27 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-51 243,26 €

	INVESTISSEMENT -	CG 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>267 041,87 €</b>
16	Emprunts et dettes	20 275,61 €
21	Immobilisations corporelles	235 068,26 €
23	Immobilisations en cours	8 765,00 €
040	Opérations ordre entre section	2 933,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>279 934,38 €</b>
13	Subventions investissement	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes	240 000,00 €
040	Opération ordre entre section	29 934,38 €
	Résultat exercice investissement	12 892,51 €
001	Résultat investissement reporté	9 754,58 €
	Résultat cumulé investissement	22 647,09 €

Résultat exercice 2024	5 099,52 €
------------------------	------------

Résultat de clôture 2024	-28 596,17 €
--------------------------	--------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2024 du budget annexe Cinéma.

#### Vote du Conseil :

**Pour : 54**

**Abstentions : 5** **CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°5 : Budget Annexe Locaux centre-ville – Compte de gestion – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2024 du budget annexe Locaux Centre-Ville dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CG 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>87 437,64 €</b>
011	Charges à caractère général	19 289,98 €
66	Charges financières	2 737,97 €
042	Ecritures budgétaires entre section	65 409,69 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>0,01 €</b>
75	Autres produits de gestion courante	0,01 €
	Résultat exercice fonctionnement	-87 437,63 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-416 957,96 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-504 395,59 €

	INVESTISSEMENT -	CG 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>537 163,98 €</b>
16	Emprunts et dettes	24 257,51 €
23	Immobilisations en cours	512 906,47 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>359 409,69 €</b>
13	Subventions investissement	294 000,00 €
040	Opération ordre entre section	65 409,69 €
	Résultat exercice investissement	-177 754,29 €
001	Résultat investissement reporté	-244 888,01 €
	Résultat cumulé investissement	-422 642,30 €

	Résultat exercice 2024	-265 191,92 €
--	------------------------	---------------

	Résultat de clôture 2024	-927 037,89 €
--	--------------------------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2024 du budget annexe Locaux Centre-Ville.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 54**

**Abstentions : 5** **CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**Point n°6 : Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire - Compte de gestion – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2024 du budget annexe Energie Photovoltaïque solaire dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CG 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>27 785,83 €</b>
011	Charges à caractère général	2 574,48 €
65	Charges de gestion courante	2,91 €
66	Charges financières	8 911,44 €
042	Ecritures budgétaires entre section	16 297,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>46 035,85 €</b>
70	Produits des services	38 321,85 €
042	Ecritures budgétaires entre section	7 714,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	18 250,02 €
002	Résultat fonctionnement reporté	22 682,96 €
	Résultat cumulé fonctionnement	40 932,98 €

	INVESTISSEMENT	CG 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>30 431,42 €</b>
16	Emprunts et dettes	18 311,32 €
23	Immobilisations en cours	4 406,10 €
040	Opérations ordre entre section	7 714,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>18 015,45 €</b>
10	Dotations fonds divers	1 718,45 €
040	Opération ordre entre section	16 297,00 €
	Résultat exercice investissement	-12 415,97 €
001	Résultat investissement reporté	3 281,55 €
	Résultat cumulé investissement	-9 134,42 €

	Résultat exercice 2024	5 834,05 €
--	------------------------	------------

	Résultat de clôture 2024	31 798,56 €
--	--------------------------	-------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2024 du budget annexe Energie Photovoltaïque Solaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 55**

**Abstentions : 4 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## Point n°7 : Budget communal – Compte de gestion – Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2024 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CG 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>20 940 319,14 €</b>
011	Charges à caractère général	5 472 678,09 €
012	Charges de personnel	10 843 409,33 €
014	Atténuation de produits	25 170,00 €
65	Charges de gestion courante	2 331 067,48 €
66	Charges financières	378 511,02 €
67	Charges exceptionnelles	1 907,44 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 887 575,78 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>26 604 090,79 €</b>
013	Atténuation de charges	381 556,07 €
70	Produits des services	2 169 718,98 €
73	Impôts et taxes	14 115 122,70 €
74	Dotations, subventions	9 224 161,79 €
75	Autres produits de gestion courante	427 662,57 €
77	Produits exceptionnels	252 000,34 €
78	Reprises provisions	4 631,52 €
042	Ecritures budgétaires entre section	29 236,82 €
	Résultat exercice fonctionnement	5 663 771,65 €
002	Résultat fonctionnement reporté	7 773 391,87 €
	Résultat cumulé fonctionnement	13 437 163,52 €

	INVESTISSEMENT -	CG 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>7 483 647,90 €</b>
10	Dotations fonds divers	10 889,80 €
13	Subventions investissement	20 719,60 €
16	Emprunts et dettes	2 218 122,00 €
20	Immobilisations incorporelles	158 589,21 €
204	Subventions équip versées	556 072,03 €
21	Immobilisations corporelles	540 941,07 €
23	Immobilisations en cours	3 652 176,91 €
040	Opérations ordre entre section	29 236,82 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	296 900,46 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>6 438 894,19 €</b>
10	Dotations fonds divers	3 775 431,64 €
13	Subventions investissement	477 716,48 €
21/23	Immobilisations corporelles et en cours	1 269,83 €
040	Opération ordre entre section	1 887 575,78 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	296 900,46 €
	Résultat exercice investissement	-1 044 753,71 €
001	Résultat investissement reporté	-99 302,63 €
	Résultat cumulé investissement	-1 144 056,34 €

Résultat exercice 2024	4 619 017,94 €
------------------------	----------------

Résultat de clôture 2024	12 293 107,18 €
--------------------------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2024 du budget communal.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 54**

**Abstentions : 5 CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°8 : Budget Annexe Lotissements– Compte administratif – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2024 du budget annexe Lotissements dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>305 191,56 €</b>
011	Charges à caractère général	123 910,80 €
65	Charges de gestion courante	0,10 €
66	Charges financières	4 105,71 €
042	Ecritures budgétaires entre section	173 069,24 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	4 105,71 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>305 191,56 €</b>
70	Produits des services	136 170,83 €
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	36 898,41 €
042	Ecritures budgétaires entre section	128 016,61 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	4 105,71 €
	Résultat exercice fonctionnement	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>176 430,84 €</b>
16	Emprunts et dettes	48 414,23 €
040	Opérations ordre entre section	128 016,61 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>173 069,24 €</b>
040	Opération ordre entre section	173 069,24 €
	Résultat exercice investissement	-3 361,60 €
001	Résultat investissement reporté	285 177,04 €
	Résultat cumulé investissement	281 815,44 €

Résultat exercice 2024	-3 361,60 €
------------------------	-------------

Résultat de clôture 2024	281 815,44 €
--------------------------	--------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2024 du budget annexe Lotissement.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 54**

**Abstentions : 4** **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**Point n°9 : Budget Annexe Locaux Commerciaux – Compte administratif – Exercice 2024**  
**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2024 du budget annexe Locaux commerciaux dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>32 628,01 €</b>
011	Charges à caractère général	20 284,80 €
65	Charges de gestion courante	0,21 €
66	Charges financières	224,50 €
042	Ecritures budgétaires entre section	12 118,50 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>65 395,14 €</b>
70	Produits des services	7 064,00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 527,14 €
042	Ecritures budgétaires entre section	3 804,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	32 767,13 €
002	Résultat fonctionnement reporté	121 125,67 €
	Résultat cumulé fonctionnement	153 892,80 €

	INVESTISSEMENT	CA 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>28 713,77 €</b>
16	Emprunts et dettes	5 256,49 €
23	Immobilisations en cours	19 653,28 €
040	Opérations ordre entre section	3 804,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>38 415,46 €</b>
10	Dotations fonds divers	26 296,96 €
040	Opération ordre entre section	12 118,50 €
	Résultat exercice investissement	9 701,69 €
001	Résultat investissement reporté	-18 296,96 €
	Résultat cumulé investissement	-8 595,27 €

Résultat exercice 2024	42 468,82 €
------------------------	-------------

Résultat de clôture 2024	145 297,53 €
--------------------------	--------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2024 du budget annexe Locaux commerciaux.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 54**

**Abstentions : 4** CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe

## Point n°10 : Budget Annexe Maisons de Santé - Compte administratif 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2024 du budget annexe Maisons de Santé dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>290 162,71 €</b>
011	Charges à caractère général	29 329,34 €
65	Charges de gestion courante	2,22 €
66	Charges financières	53 437,68 €
67	Charges exceptionnelles	352,95 €
042	Ecritures budgétaires entre section	207 040,52 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>324 791,87 €</b>
70	Produits des services	20 180,00 €
75	Autres produits de gestion courante	181 114,87 €
042	Ecritures budgétaires entre section	123 497,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	34 629,16 €
002	Résultat fonctionnement reporté	0,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	34 629,16 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>302 172,97 €</b>
16	Emprunts et dettes	151 456,29 €
23	Immobilisations en cours	27 219,68 €
040	Opérations ordre entre section	123 497,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>267 900,82 €</b>
10	Dotations fonds divers	27 860,30 €
13	Subventions investissement	33 000,00 €
040	Opération ordre entre section	207 040,52 €
	Résultat exercice investissement	-34 272,15 €
001	Résultat investissement reporté	-271 382,87 €
	Résultat cumulé investissement	-305 655,02 €

Résultat exercice 2024	357,01 €
------------------------	----------

Résultat de clôture 2024	-271 025,86 €
--------------------------	---------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2024 du budget annexe Maisons de Santé.

#### Vote du Conseil :

**Pour : 54**

**Abstentions : 4** **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**



## Point n°11 : Budget Annexe Cinéma - Compte Administratif – Exercice 2024

### Présentation : Carine CHAUVEAU

#### Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2024 du budget annexe Cinéma dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>482 510,94 €</b>
011	Charges à caractère général	289 333,86 €
012	Charges de personnel	158 972,34 €
65	Charges de gestion courante	0,50 €
66	Charges financières	4 269,86 €
042	Ecritures budgétaires entre section	29 934,38 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>474 717,95 €</b>
70	Produits des services	432 590,97 €
74	Dotations, subventions	31 691,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,98 €
77	Produits exceptionnels	7 500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 933,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	-7 792,99 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-43 450,27 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-51 243,26 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>267 041,87 €</b>
16	Emprunts et dettes	20 275,61 €
21	Immobilisations corporelles	235 068,26 €
23	Immobilisations en cours	8 765,00 €
040	Opérations ordre entre section	2 933,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>279 934,38 €</b>
13	Subventions investissement	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes	240 000,00 €
040	Opération ordre entre section	29 934,38 €
	Résultat exercice investissement	12 892,51 €
001	Résultat investissement reporté	9 754,58 €
	Résultat cumulé investissement	22 647,09 €

Résultat exercice 2024	5 099,52 €
------------------------	------------

Résultat de clôture 2024	-28 596,17 €
--------------------------	--------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2024 du budget annexe Cinéma.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 53

**Abstentions :** 5 **CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°12 : Budget Annexe Locaux centre-ville - Compte administratif – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2024 du budget annexe Locaux Centre-Ville dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>87 437,64 €</b>
011	Charges à caractère général	19 289,98 €
66	Charges financières	2 737,97 €
042	Ecritures budgétaires entre section	65 409,69 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>0,01 €</b>
75	Autres produits de gestion courante	0,01 €
	Résultat exercice fonctionnement	-87 437,63 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-416 957,96 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-504 395,59 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>537 163,98 €</b>
16	Emprunts et dettes	24 257,51 €
23	Immobilisations en cours	512 906,47 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>359 409,69 €</b>
13	Subventions investissement	294 000,00 €
040	Opération ordre entre section	65 409,69 €
	Résultat exercice investissement	-177 754,29 €
001	Résultat investissement reporté	-244 888,01 €
	Résultat cumulé investissement	-422 642,30 €

Résultat exercice 2024	-265 191,92 €
------------------------	---------------

Résultat de clôture 2024	-927 037,89 €
--------------------------	---------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2024 du budget annexe Locaux Centre-Ville.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 53**

**Abstentions : 5** **CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**Point n°13 : Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire - Compte administratif – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2024 du budget annexe Energie Photovoltaïque solaire dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>27 785,83 €</b>
011	Charges à caractère général	2 574,48 €
65	Charges de gestion courante	2,91 €
66	Charges financières	8 911,44 €
042	Ecritures budgétaires entre section	16 297,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>46 035,85 €</b>
70	Produits des services	38 321,85 €
042	Ecritures budgétaires entre section	7 714,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	18 250,02 €
002	Résultat fonctionnement reporté	22 682,96 €
	Résultat cumulé fonctionnement	40 932,98 €

	INVESTISSEMENT	CA 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>30 431,42 €</b>
16	Emprunts et dettes	18 311,32 €
23	Immobilisations en cours	4 406,10 €
040	Opérations ordre entre section	7 714,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>18 015,45 €</b>
10	Dotations fonds divers	1 718,45 €
040	Opération ordre entre section	16 297,00 €
	Résultat exercice investissement	-12 415,97 €
001	Résultat investissement reporté	3 281,55 €
	Résultat cumulé investissement	-9 134,42 €

Résultat exercice 2024	5 834,05 €
------------------------	------------

Résultat de clôture 2024	31 798,56 €
--------------------------	-------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2024 du budget annexe Energie Photovoltaïque Solaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 53**

**Abstentions : 5** **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël, MACHARD Christophe**

## Point n°14 : Budget communal - Compte Administratif – Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2024 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2024
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>20 940 319,14 €</b>
011	Charges à caractère général	5 472 678,09 €
012	Charges de personnel	10 843 409,33 €
014	Atténuation de produits	25 170,00 €
65	Charges de gestion courante	2 331 067,48 €
66	Charges financières	378 511,02 €
67	Charges exceptionnelles	1 907,44 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 887 575,78 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>26 604 090,79 €</b>
013	Atténuation de charges	381 556,07 €
70	Produits des services	2 169 718,98 €
73	Impôts et taxes	14 115 122,70 €
74	Dotations, subventions	9 224 161,79 €
75	Autres produits de gestion courante	427 662,57 €
77	Produits exceptionnels	252 000,34 €
78	Reprises provisions	4 631,52 €
042	Ecritures budgétaires entre section	29 236,82 €
	Résultat exercice fonctionnement	5 663 771,65 €
002	Résultat fonctionnement reporté	7 773 391,87 €
	Résultat cumulé fonctionnement	13 437 163,52 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2024
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>7 483 647,90 €</b>
10	Dotations fonds divers	10 889,80 €
13	Subventions investissement	20 719,60 €
16	Emprunts et dettes	2 218 122,00 €
20	Immobilisations incorporelles	158 589,21 €
204	Subventions équip versées	556 072,03 €
21	Immobilisations corporelles	540 941,07 €
23	Immobilisations en cours	3 652 176,91 €
040	Opérations ordre entre section	29 236,82 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	296 900,46 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>6 438 894,19 €</b>
10	Dotations fonds divers	3 775 431,64 €
13	Subventions investissement	477 716,48 €
21/23	Immobilisations corporelles et en cours	1 269,83 €
040	Opération ordre entre section	1 887 575,78 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	296 900,46 €
	Résultat exercice investissement	-1 044 753,71 €
001	Résultat investissement reporté	-99 302,63 €
	Résultat cumulé investissement	-1 144 056,34 €

Résultat exercice 2024	4 619 017,94 €
------------------------	----------------

Résultat de clôture 2024	12 293 107,18 €
--------------------------	-----------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2024 du budget communal.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 54

**Abstentions :** 4 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## Point n°15 : Budget Annexe Lotissements – Affectation des résultats – Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2024 du budget annexe lotissements déterminé comme suit,

	fonctionnement	investissement	total sections
recettes	305 191,56 €	173 069,24 €	478 260,80 €
dépenses	305 191,56 €	176 430,84 €	481 622,40 €
résultat exercice	0,00 €	-3 361,60 €	-3 361,60 €
résultat reporté	0,00 €	285 177,04 €	285 177,04 €
Résultat de clôture 2024	0,00 €	281 815,44 €	281 815,44 €
solde restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
résultat global	0,00 €	281 815,44 €	281 815,44 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Recette	invest	001- résultat investissement reporté	281 815,44 €
---------	--------	--------------------------------------	--------------

#### Vote du Conseil :

**Pour :** 55

**Abstentions :** 4 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**Point n°16 : Budget Annexe Locaux commerciaux – Affectation des résultats – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2024 du budget annexe locaux commerciaux déterminé comme suit,

	fonctionnement	investissement	total sections
recettes	65 395,14 €	38 415,46 €	103 810,60 €
dépenses	32 628,01 €	28 713,77 €	61 341,78 €
résultat exercice	32 767,13 €	9 701,69 €	42 468,82 €
résultat reporté	121 125,67 €	-18 296,96 €	102 828,71 €
Résultat de clôture 2024	153 892,80 €	-8 595,27 €	145 297,53 €
solde restes à réaliser		-1 500,00 €	-1 500,00 €
résultat global	153 892,80 €	-10 095,27 €	143 797,53 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dépense	Invest	001- résultat investissement reporté	8 595,27 €
Recette	Invest	1068-excédent fonct capitalisé	10 095,27 €
Recette	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	143 797,53 €

**Vote du Conseil :**

**Pour : 55**

**Abstentions : 4 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**



## **Point n°17 : Budget Annexe Maisons de Santé – Affectation des résultats – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

### **Proposition de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2024 du budget annexe maisons de santé déterminé comme suit,

	fonctionnement	investissement	total sections
recettes	324 791,87 €	267 900,82 €	592 692,69 €
dépenses	290 162,71 €	302 172,97 €	592 335,68 €
résultat exercice	34 629,16 €	-34 272,15 €	357,01 €
résultat reporté	0,00 €	-271 382,87 €	-271 382,87 €
Résultat de clôture 2024	34 629,16 €	-305 655,02 €	-271 025,86 €
solde restes à réaliser		23 000,00 €	23 000,00 €
résultat global	34 629,16 €	-282 655,02 €	-248 025,86 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dépense	Invest	001- résultat investissement reporté	305 655,02 €
Recette	Invest	1068-excédent fonct capitalisé	34 629,16 €
Recette	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	0,00 €

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 55**

**Abstentions : 4 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## Point n°18 : Budget Annexe Cinéma – Affectation des résultats – Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2024 du budget annexe cinéma déterminé comme suit,

	fonctionnement	investissement	total sections
recettes	474 717,95 €	279 934,38 €	754 652,33 €
dépenses	482 510,94 €	267 041,87 €	749 552,81 €
résultat exercice	-7 792,99 €	12 892,51 €	5 099,52 €
résultat reporté	-43 450,27 €	9 754,58 €	-33 695,69 €
Résultat de clôture 2024	-51 243,26 €	22 647,09 €	-28 596,17 €
solde restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
résultat global	-51 243,26 €	22 647,09 €	-28 596,17 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Recette	Invest	001- résultat investissement reporté	22 647,09 €
Recette	Invest	1068-excédent fonct capitalisé	
Dépense	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	51 243,26 €

#### Vote du Conseil :

**Pour : 55**

**Abstentions : 4 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## Point n°19 : Budget Annexe locaux centre-ville – Affectation des résultats – Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2024 du budget annexe locaux centre-ville déterminé comme suit,

	fonctionnement	investissement	total sections
recettes	0,01 €	359 409,69 €	359 409,70 €
dépenses	87 437,64 €	537 163,98 €	624 601,62 €
résultat exercice	-87 437,63 €	-177 754,29 €	-265 191,92 €
résultat reporté	-416 957,96 €	-244 888,01 €	-661 845,97 €
Résultat de clôture 2024	-504 395,59 €	-422 642,30 €	-927 037,89 €
solde restes à réaliser		659 000,00 €	659 000,00 €
résultat global	-504 395,59 €	236 357,70 €	-268 037,89 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dépense	Invest	001- résultat investissement reporté	422 642,30 €
Recette	Invest	1068-excédent fonct capitalisé	
Dépense	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	504 395,59 €

#### Vote du Conseil :

**Pour :** 55

**Abstentions :** 4 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**Point n°20 : Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire – Affectation des résultats – Exercice 2024**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2024 du budget annexe Energie photovoltaïque solaire déterminé comme suit,

	fonctionnement	investissement	total sections
recettes	46 035,85 €	18 015,45 €	64 051,30 €
dépenses	27 785,83 €	30 431,42 €	58 217,25 €
résultat exercice	18 250,02 €	-12 415,97 €	5 834,05 €
résultat reporté	22 682,96 €	3 281,55 €	25 964,51 €
Résultat de clôture 2024	40 932,98 €	-9 134,42 €	31 798,56 €
solde restes à réaliser		-3 500,00 €	-3 500,00 €
résultat global	40 932,98 €	-12 634,42 €	28 298,56 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dépense	Invest	001- résultat investissement reporté	9 134,42 €
Recette	invest	1068-excédent fonct capitalisé	12 634,42 €
Recette	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	28 298,56 €

**Vote du Conseil :**

**Pour : 54**

**Abstentions : 5** **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël, MACHARD Christophe**

## Point n°21 : Budget communal – Affectation des résultats - Exercice 2024

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2024 du budget communal déterminé comme suit,

	fonctionnement	investissement	total sections
recettes	26 604 090,79 €	6 438 894,19 €	33 042 984,98 €
dépenses	20 940 319,14 €	7 483 647,90 €	28 423 967,04 €
résultat exercice	5 663 771,65 €	-1 044 753,71 €	4 619 017,94 €
résultat reporté	7 773 391,87 €	-99 302,63 €	7 674 089,24 €
Résultat de clôture 2024	13 437 163,52 €	-1 144 056,34 €	12 293 107,18 €
solde restes à réaliser		-863 500,00 €	-863 500,00 €
résultat global	13 437 163,52 €	-2 007 556,34 €	11 429 607,18 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dépense	Invest	001- résultat investissement reporté	1 144 056,34 €
Recette	Invest	1068-excédent fonct capitalisé	2 007 556,34 €
Recette	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	11 429 607,18 €

#### Vote du Conseil :

**Pour : 54**

**Abstentions : 5** CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe

## **Point n°22 : Budget Annexe Lotissements – Budget Primitif – Exercice 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2025 du budget lotissements, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2025 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2025
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>4 358 815,44 €</b>
011	Charges à caractère général	2 277 815,44 €
65	Charges de gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 061 000,00 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	5 000,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>4 358 815,44 €</b>
70	Produits des services	2 051 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 292 815,44 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	5 000,00 €

	INVESTISSEMENT	BP 2025
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>2 342 815,44 €</b>
16	Emprunts et dettes	50 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	2 292 815,44 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>2 342 815,44 €</b>
040	Opération ordre entre section	2 061 000,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	281 815,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2025 du budget lotissements,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 52**

**Abstentions : 7** **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël, MACHARD Christophe**

## **Point n°23 : Budget Annexe Locaux Commerciaux – Budget Primitif – Exercice 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2025 du budget Locaux Commerciaux, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2025 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2025
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>259 000,00 €</b>
011	Charges à caractère général	47 000,00 €
65	Charges de gestion courante	10 000,00 €
66	Charges financières	500,00 €
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	171 500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	15 000,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>259 000,00 €</b>
70	Produits des services	8 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	88 500,00 €
77	Produits exceptionnels	14 702,47 €
042	Ecritures budgétaires entre section	4 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	143 797,53 €

	INVESTISSEMENT	BP 2025
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>196 595,27 €</b>
16	Emprunts et dettes	5 500,00 €
23	Immobilisations en cours	178 500,00 €
040	Opérations ordre entre section	4 000,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	8 595,27 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>196 595,27 €</b>
10	Dotations fonds divers	10 095,27 €
021	Virement de la section de fonctionnement	171 500,00 €
040	Opérations ordre entre section	15 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2025 du budget Locaux Commerciaux,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 55

**Abstentions :** 4 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**



## **Point n°24 : Budget Annexe Maisons de Santé – Budget Primitif – Exercice 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2025 du budget Maisons de Santé, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2025 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2025
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>650 000,00 €</b>
011	Charges à caractère général	45 500,00 €
65	Charges de gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	55 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 974,14 €
023	Virement à la section d'investissement	311 025,86 €
042	Ecritures budgétaires entre section	228 000,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>650 000,00 €</b>
70	Produits des services	23 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	495 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	127 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2025
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>769 655,02 €</b>
16	Emprunts et dettes	164 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	108 000,00 €
23	Immobilisations en cours	65 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	127 000,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	305 655,02 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>769 655,02 €</b>
10	Dotations fonds divers	34 629,16 €
13	Subventions investissement	11 000,00 €
16	Emprunts et dettes	185 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	311 025,86 €
040	Opération ordre entre section	228 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2025 du budget Maisons de santé,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 55

**Abstentions :** 4 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°25 : Budget Annexe Cinéma Le Maingué – Budget Primitif – Exercice 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2025 du budget Cinéma Le Maingué, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2025 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2025
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>603 500,00 €</b>
011	Charges à caractère général	331 350,00 €
012	Charges de personnel	162 000,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	13 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	406,74 €
042	Ecritures budgétaires entre section	34 500,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	51 243,26 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>603 500,00 €</b>
70	Produits des services	514 000,00 €
74	Dotations, subventions	72 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	6 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2025
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>72 147,09 €</b>
16	Emprunts et dettes	28 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €
020	Dépenses imprévues	2 647,09 €
040	Opérations ordre entre section	6 000,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>72 147,09 €</b>
13	Subventions investissement	4 000,00 €
16	Emprunts et dettes	11 000,00 €
040	Opération ordre entre section	34 500,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	22 647,09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2025 du budget Cinéma Le Maingué.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 54**

**Abstentions : 5** CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe

## **Point n°26 : Budget Annexe locaux centre-ville – Budget Primitif – Exercice 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2025 du budget Locaux Centre-Ville, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2025 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2025
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>665 000,00 €</b>
011	Charges à caractère général	8 500,00 €
65	Charges de gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 962,11 €
023	Virement à la section d'investissement	69 142,30 €
042	Ecritures budgétaires entre section	70 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	504 395,59 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>665 000,00 €</b>
75	Autres produits de gestion courante	660 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2025
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>1 852 142,30 €</b>
16	Emprunts et dettes	25 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 404 500,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	422 642,30 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>1 852 142,30 €</b>
13	Subventions investissement	626 500,00 €
16	Emprunts et dettes	70 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	69 142,30 €
024	Produits de cessions	1 016 500,00 €
040	Opération ordre entre section	70 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2025 du budget Locaux Centre-Ville,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 54

**Abstentions :** 5 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**Point n°27 : Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire – Budget Primitif - Exercice 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2025 du budget annexe Energie Photovoltaïque Solaire, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2025 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2025
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>141 298,56 €</b>
011	Charges à caractère général	25 000,00 €
65	Charges de gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	13 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	3 298,56 €
023	Virement à la section d'investissement	59 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	31 000,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>141 298,56 €</b>
70	Produits des services	93 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	10 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	28 298,56 €

	INVESTISSEMENT	BP 2025
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>539 134,42 €</b>
16	Emprunts et dettes	21 000,00 €
23	Immobilisations en cours	499 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	10 000,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	9 134,42 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>539 134,42 €</b>
10	Dotations fonds divers	12 634,42 €
13	Subventions	1 500,00 €
16	Emprunts et dettes	435 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	59 000,00 €
040	Opération ordre entre section	31 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2025 du budget annexe Energie Photovoltaïque Solaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 54**

**Abstentions : 5 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël, MACHARD Christophe**

## **Point n°28 : Fixation des taux d'imposition – Année 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire explique que, suite à la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation, la commune perçoit maintenant :

- La taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires
- La taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part communale et départementale sur laquelle s'applique un coefficient correcteur d'ajustement pour compenser à l'euro près la perte de la taxe d'habitation
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Elle propose de reconduire les taux 2024 en précisant que les bases prévisionnelles n'ont pas été transmises par les services de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2024 comme suit :

- Taxe Habitation : 12.26 % (pour logements vacants et résidences secondaires)
- Taxe Foncier Bâti : 44.33 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 35.67 %

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 55**

**Abstentions : 4 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## Point n°29 : Attribution de subventions aux associations à caractère culturel – Année 2025

### Présentation : Carine CHAUVEAU

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère culturel. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission culture, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Association	Commune	Montant	Observations
AFR FAMILLES RURALES MARANS-théâtre	MARANS	1 300 €	achats petits matériels +loc praticables
ATELIERS REGARDS	SEGRE	200 €	
CENTRALE 7	NYOISEAU	7 700 €	en fonction des loyers versés
CENTRALE 7	NYOISEAU	1 000 €	exceptionnelle
FOYER LAIQUE SEGRE	SEGRE	5 200 €	
SUN JAZZ	LOUVAINES	150 €	
AVANT DEUX DU HAUT ANJOU	SEGRE	1 000 €	
LES FOLIKLORES	SEGRE	9 650 €	
LES FOLIKLORES	SEGRE	3 500 €	exceptionnelle
HARMONIE DE CHATELAIS	CHATELAIS	1 200 €	
<b>TOTAL</b>		<b>30 900 €</b>	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 51

**Abstentions :** 4 **RETIER Daniel, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**N'ont pas participé au vote :** 4 **THIERRY Irène, BOUVET Jean-Olivier, BROSSIER Daniel, DANJOU Anne**



**Point n°30 : Attribution de subventions aux associations « Animations Tourisme Patrimoine » – Année 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations « Animations Tourisme Patrimoine ». Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Animations-Tourisme-Patrimoine, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Association	Commune	Montant	Observations
AFR FAMILLES RURALES AVIRE LOUVAINES	AVIRE-LOUVAINES	500 €	
CLUB DE L AMITIE DE LA SAZEE AVIRE	AVIRE	200 €	
TRAIT COURSES D AVIRE	AVIRE	120 €	
AVENIR BOULE DE FORT	BOURG IRE	350 €	exceptionnelle
PASSE, PRESENT PATRIMOINE	BOURG IRE	500 €	
PASSE, PRESENT PATRIMOINE	BOURG IRE	500 €	projet inauguration Chapelle Buron
AFR FAMILLES RURALES CHATELAIS	CHATELAIS	1 000 €	
ARCS	CHATELAIS	750 €	
COMITE DES FETES CHATELAIS	CHATELAIS	2 500 €	
CLUB DE L'ESPOIR	CHATELAIS	200 €	
CLUB SOLEIL LA FERRIERE	FERRIERE	150 €	
COMITE DES FETES LA FERRIERE	FERRIERE	150 €	
CLUB DE L'AMITIE HOTELLERIE	HOTELLERIE	200 €	
AMIS DE L'ETANG	HOTELLERIE	200 €	
AMIS DE L'ETANG	HOTELLERIE	500 €	exceptionnelle bâches + déco de Noël
SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE LA JAILLETTE	LOUVAINES	700 €	
AFR FAMILLES RURALES MARANS-toutes activités	MARANS	1 150 €	
CLUB DU BON TEMPS MARANS	MARANS	150 €	
COMITE DES FETES MARANS	MARANS	600 €	
COMITE DES FETES MONTGUILLON	MONTGUILLON	400 €	
ECHANGES ET LOISIRS MONTGUILLON	MONTGUILLON	600 €	
SAUVEGARDE DE L'EGLISE MONTGUILLON	MONTGUILLON	400 €	
LES AMIS DU CHATEAU	NOYANT	2 500 €	
COMITE DE JUMELAGE NOYANT	NOYANT	3 500 €	
COUNTRY NOYANT	NOYANT	500 €	
AFR FAMILLES RURALES NYOISEAU	NYOISEAU	900 €	
SAUVEGARDE DE L'EGLISE NYOISEAU	NYOISEAU	500 €	
COMITE GEMMOIS D'ANIMATION	STE GEMMES	3 500 €	
COMITE GEMMOIS D'ANIMATION	STE GEMMES	3 000 €	exceptionnelle fête musique
SCRABBLE ANJOU BLEU	STE GEMMES	200 €	
SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE STE GEMMES	STE GEMMES	500 €	
AssAnBle	SEGRE	8 000 €	

LES AMIS DE LA CHAPELLE ST JOSEPH	SEGRE	400 €	
RANDO PLAISIR	SEGRE	500 €	
TOUT ART FER	SEGRE	12 000 €	20 ans en 2025
TOUT ART FER	SEGRE	3 500 €	sous réserve d'organiser 3 apéros concerts
SOCIETE DES COURSES DE SEGRE	SEAB	1 800 €	financement prix de la ville
COMICE AGRICOLE CANTON SEGRE	SEAB	4 000 €	
TOTAL		57 120 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 44

**Abstentions :** 4 **RETIER Daniel, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**N'ont pas participé au vote :** 11 **GRIMAUD Gilles, THIERRY Irène, PELLUAU Dominique, BROSSIER Daniel, MARSAIS Thérèse (pouvoir exercé par BOUVET Jean-Olivier), CHERE Nicolas, LARDEUX Marie-Agnès (pouvoir exercé par PELLUAU Dominique), BRUAND Martine, PORTA Claudine, BASLE Catherine, DANJOU Anne**

## **Point n°31: Attribution de subventions aux associations « Petite enfance » - Année 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations liées à la petite enfance. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Petite Enfance, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Association	Commune	Montant	Observations
LES FOURMIZ	STE GEMMES	150 €	
CHOQUETTES FAMILLES	SEGRE	1 700 €	
TOTAL		1 850 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 55**

**Abstentions : 4 RETIER Daniel, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**Point n°32 : Attribution de subventions aux associations «Enfance Jeunesse » – Année 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère Enfance-jeunesse. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Enfance-Jeunesse, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Association	Commune	Montant	Observations
AFR FAMILLES RURALES MARANS	MARANS	5 600 €	
AFR FAMILLES RURALES MARANS	MARANS	3 400 €	exceptionnelle
AFR FAMILLES RURALES STE GEMMES D ANDIGNE	STE GEMMES	1 200 €	
FOYER LAIQUE NOYANT	NOYANT	144 000 €	
OGEC Ecole Aviré Notre Dame	AVIRE	3 500 €	
OGEC Ecole privée Bourg d'Iré	BOURG IRE	3 000 €	
OGEC Ecole privée Hôtellerie	HOTELLERIE	2 000 €	
OGEC Ecole Notre Dame Marans	MARANS	2 200 €	
L'OUTIL EN MAIN DU SEGREEN	SEAB	5 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>169 900 €</b>	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 48

**Abstentions :** 7 **RETIER Daniel, DAVID Nathalie, DODIER Maïté (pouvoir exercé par DAVID Nathalie), ROULLEAU Sébastien, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**N'ont pas participé au vote :** 4 **THIERRY Irène, CHERE Nicolas, BRUAND Martine, BESNIER Michel**

## **Point n°33 : Attribution de subventions aux associations à caractère scolaire – Année 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère scolaire. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission scolaire, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Association	Commune	Montant	Observations
APE Ecoles privées		13 335 €	
APE Ecole Notre Dame Aviré	AVIRE	760 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St Symphorien Bourg Iré	BOURG IRE	1 300 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St Nicolas Hôtellerie	HOTELLERIE	780 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Notre Dame MARANS	MARANS	840 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St Georges Noyant	NOYANT	680 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St René Goupil St Martin	ST MARTIN	375 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Sacré Cœur Ste Gemmes	STE GEMMES	2 160 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St Joseph Segré	SEGRE	5 060 €	voyages et sorties scol
APE Ecole B Chevreau Segré	SEGRE	1 380 €	voyages et sorties scol
OGEC Ecoles privées		26 685 €	
OGEC Cantine Ec St Symphorien	BOURG IRE	5 420 €	
OGEC Cantine Ecole St Nicolas	HOTELLERIE	3 255 €	
OGEC Cantine Ecole St Nicolas	HOTELLERIE	6 000 €	subv exceptionnelle
OGEC Cantine Ecole Sacré Cœur	STE GEMMES	12 010 €	
APE Ecoles publiques		13 940 €	
APE Ecole Les Prés Verts Châtélais	CHATELAIS	1 460 €	voyages et sorties scol
APE Ecole publique Louvainnes	LOUVAINNES	900 €	voyages et sorties scol
CPEEP Ecole René Brossard Noyant	NOYANT	1 940 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Geneviève Verger Nyoiseau	NYOISEAU	1 160 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Grains de Soleil St Martin	ST MARTIN	1 720 €	voyages et sorties scol
APE Ecole les 3 plumes siup	SIUP	2 020 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Dolto/Fontaine Segré	SEGRE	1 660 €	voyages et sorties scol
ESCAPADE ASSOC	SEGRE	3 080 €	voyages et sorties scol
USEP Ecoles publiques		2 005 €	
USEP Ecole FDolto Segré	SEGRE	205 €	dossier projet déposé par l'école
USEP Les 3 plumes	SIUP	1 800 €	dossier projet déposé par l'école
<b>TOTAL</b>		<b>55 965 €</b>	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>53</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>4</b>	<b>ROULLEAU Sébastien, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe</b>
<b>N'ont pas participé au vote :</b>	<b>2</b>	<b>TOURET Ludovic, RAYE-VILLERME Laura</b>

## **Point n°34 : Attribution de subventions aux associations à caractère social - Année 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère social. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission sociale, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Association	Montant	Observations
ADMR NORD SEGREEN	2 500 €	
ADMR VAL DE L'OUDON	8 000 €	
AFCC 49	300 €	
AFR 49 un jour part âge	500 €	
AIDE ACCUEIL	3 000 €	
ARBRE VERT	3 000 €	
ASSO DES DONNEURS DE VOIX	300 €	
ASSO SECOURISTES ANGEVINS	1 000 €	
ASURE (Asso Solidaire Unie Retour emploi)	3 500 €	
CIDFF-CENTRE INFO DROITS FEMME FAMILLE	1 700 €	
ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS	1 000 €	
ENVOL	5 000 €	
FOYER LAIQUE DE NOYANT	2 500 €	Espace Vie Sociale
France VICTIME 49	1 000 €	
ILIADE HABITAT JEUNES	3 000 €	
LES RESTAURANTS DU COEUR	2 000 €	
LIONS CLUB SEGRE (journée citoyenne)	250 €	journée citoyenne
RESIDENCES VAL D'OUDON STE GEMMES	150 €	Legs Roncé
SOLIDARITE FEMMES 49	1 000 €	
ST VINCENT DE PAUL	15 000 €	
ASSO MIGRANT'ESPOIR SEGREEN	500 €	
SOLIDARITE MIGRANTS DU SEGREEN	800 €	
UDAF médiation familiale	500 €	
VIEXIDOM SERVICES	500 €	
VMEH 49	100 €	
<b>TOTAL</b>	<b>57 100 €</b>	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>44</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>3</b>	<b>CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe</b>
<b>N'ont pas participé au vote :</b>	<b>12</b>	<b>BOURDAIS Marie-Paule, GRANIER Jean-Claude, LEGUIL Hervé, TROTTIER Marie-Annick, BRUAND Martine, DAVID Nathalie, BESNIER Michel, BIANG NZIE Patrick, FOURNIER Daniel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal</b>



## **Point n°35 : Attribution de subventions aux associations à caractère sportif – Année 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère sportif. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission sport, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Association	Commune	Montant	Observations
FOOTBALL CLUB BOURG IRE	BOURG IRE	2 000 €	
SPORT ADAPTE HAUT ANJOU	BOURG IRE	4 500 €	
CLUB FOOT CHATELAIS NYOISEAU BOUILLE GRUGE	CHATELAIS-NYOISEAU	5 000 €	
CSNBA NOYANT-CLUB SPORT NOYANT BEL AIR	NOYANT	4 000 €	
JUDO CLUB NYOISEAU	NYOISEAU	1 500 €	
USJA BASKET ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	1 500 €	
USJA FOOTBALL ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	5 000 €	
USJA FOOTBALL ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	1 500 €	exceptionnelle
BOSCO BAD	ST MARTIN	300 €	
SPORTING CLUB GEMMOIS FOOT	STE GEMMES	8 000 €	
ANJOU BLEU BILLARD SEGREEN	SEGRE	1 500 €	
AS GOLF DE SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	1 000 €	
ASSO SPORTS EQUESTRES SEGREENS	SEGRE	500 €	
BABY FOOT SEGREEN / FOOT DE TABLE	SEGRE	500 €	
BILLARD CLUB SEGREEN	SEGRE	1 500 €	
CAPA 2 HANDISPORT	SEGRE	4 500 €	
CARFIELD TEAM SEGRE-MODELISME ROULANT	SEGRE	500 €	
CLUB ECHECS DE SEGRE ANJOU BLEU	SEGRE	4 000 €	
COMITE ORGANISATION NANTES-SEGRE	SEGRE	7 000 €	
ESSHA ATHLETISME	SEGRE	18 000 €	
ESSHA ATHLETISME-défi urbain	SEGRE	3 000 €	
ESSHA ATHLETISME-kayathlon	SEGRE	3 000 €	
ESSHA BADMINTON	SEGRE	800 €	
ESSHA BADMINTON	SEGRE	500 €	exceptionnelle
ESSHA BASKET	SEGRE	1 500 €	
ESSHA CYCLISME	SEGRE	5 500 €	
ESSHA CYCLISME	SEGRE	6 500 €	exceptionnelle/véhicule
ESSHA FOOTBALL	SEGRE	28 000 €	
ESSHA JUDO	SEGRE	1 000 €	
ESSHA PETANQUE	SEGRE	1 000 €	
ESSHA PETANQUE	SEGRE	1 000 €	exceptionnelle- tournoi
ESSHA SEGRE GYMNASTIQUE	SEGRE	10 000 €	

Association	Commune	Montant	Observations
HOCKEY CLUB SEGRE	SEGRE	10 000 €	
KARATE CLUB SEGRE	SEGRE	500 €	
LES SCAPHANDRIERS DE L'OUDON	SEGRE	1 500 €	exceptionnelle
ROUES LIBRES	SEGRE	1 500 €	
RUGBY CLUB DU HAUT-ANJOU	SEGRE	15 000 €	
SEGRE ANJOU BLEU TENNIS DE TABLE	SEGRE	1 500 €	exceptionnelle
SEGRE HANDBALL	SEGRE	28 000 €	
SEGRE NATATION	SEGRE	8 000 €	
SEGRE TENNIS CLUB	SEGRE	5 000 €	
TOTAL		205 100 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>55</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>3</b>	<b>CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe</b>
<b>N'a pas participé au vote :</b>	<b>1</b>	<b>ROULLEAU Sébastien</b>

**Point n°36 : Attribution de subventions aux associations « Environnement » – Année 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations liées à l'environnement. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission environnement, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la subvention suivante au titre de l'année 2025 :

Association	Commune	Montant	Observations
GDON SEGRE EN ANJOU BLEU	SEAB	12 400 €	
GIC VERZEE-CLUB NATURE STE GEMMES	STE GEMMES	100 €	
TOTAL		12 500 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 53

**Abstentions :** 3 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**N'ont pas participé au vote :** 3 **PERROIS Christian, BESNIER Michel, FOURNIER Daniel**

## **Point n°37 : Attribution de subventions aux associations « Protocole » – Année 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère protocolaire. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Association	Commune	Montant	Observations
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	AVIRE	80 €	
ACPG BOURG IRE-ANCIENS COMBAT PRISON GUERRE	BOURG IRE	80 €	
FNACA BOURG D IRE-ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	BOURG IRE	80 €	
FNACA BOURG D IRE-ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	BOURG IRE	1 100 €	exceptionnelle - achat drapeau
FNACA HOTELLERIE-ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	HOTELLERIE	50 €	
UNC-AFN ST SAUVEUR	ST SAUVEUR	50 €	
UNC-AFN STE GEMMES	STE GEMMES	140 €	
ACPG SEGRE-ANCIENS COMBAT PRISON GUERRE	SEGRE	170 €	
CERCLE MIXTE 6EME R G ASSOC	SEGRE	150 €	
LA PREVENTION ROUTIERE	SEAB	200 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 100 €</b>	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 53

**Abstentions :** 3 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**N'ont pas participé au vote :** 3 **RONCIN Joël, FOURNIER Daniel, DOUSSE Pascal**

**Point n°38 : Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la convention de subventionnement entre la commune et le CCAS,

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2025, une subvention de 166 600 € au CCAS de Segré-En-Anjou Bleu dont la répartition est la suivante :

- fonctionnement	10 000 €
- politique tarifaire (quotient familial)	150 000 €
- legs RONCE	6 600 €
TOTAL	166 600 €

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 657363 du budget communal,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 56

**Abstentions :** 3 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## Point n°39 : Attribution de subvention aux budgets annexes – Année 2025

### Présentation : Carine CHAUVEAU

#### Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU le budget primitif 2025 du budget annexe Maisons de Santé,

VU le budget primitif 2025 du budget annexe Locaux centre-ville,

CONSIDERANT qu'une subvention du budget communal est nécessaire pour équilibrer ces budgets,

DECIDE d'inscrire au budget général une subvention d'équilibre à ces budgets pour les montants suivants :

- 655 000 € pour le budget locaux centre-ville
- 292 000 € pour le budget maisons de santé

DIT que ces crédits sont inscrits :

- au c/65736211 du budget communal
- au c/75822 de chaque budget annexe

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

#### Vote du Conseil :

**Pour :** 55

**Abstentions :** 4 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°40 : Attribution de subvention au budget de la Régie du Cinéma – Année 2025**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil les termes de la convention de subventionnement de la Régie du cinéma adoptée lors de la séance du 30 octobre 2014.

Cette convention a pour objet d'encadrer le versement des subventions allouées par la commune à la Régie et engage la commune à subventionner annuellement la Régie afin de lui permettre d'assurer ses missions, au titre notamment du remboursement de l'annuité des emprunts

Elle expose au Conseil que, pour l'exercice 2025, il convient de verser une subvention d'un montant de 38 000 € correspondant à l'annuité d'emprunt supportée par le budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU la convention de subventionnement de la régie du cinéma,

APPROUVE le versement d'une subvention au budget de la régie autonome du cinéma pour un montant de 38 000 € destinée à financer l'annuité des emprunts,

DIT que cette subvention sera versée conformément aux dispositions de la convention,

DIT que ces crédits sont inscrits :

- au c/65736221 du budget communal
- au c/74 du budget annexe régie autonome du cinéma

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 55

**Abstentions :** 4 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

**Point n°41 : Participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires – Année 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de prendre en charge au budget de la Commune les dépenses de fournitures scolaires attribuées aux élèves scolarisés dans les écoles publiques de la commune.

Pour l'année 2025, les montants accordés sont les suivants :

Etablissement	Commune déléguée	Montant
Ecole Les 3 Plumes	La Ferrière-Montguillon-St Sauveur	4 470 €
Ecole publique Louvaines	Louvaines	2 030 €
Ecole Grain de Soleil	Saint Martin du Bois	3 750 €
Ecole Les Prés Verts	Châtelais	2 905 €
Ecole René Brossard	Noyant la Gravoyère	4 265 €
Ecole Geneviève Verger	Nyoiseau	2 595 €
Ecole Les Pierres Bleues-mat	Segré	3 265 €
Ecole Les Pierres Bleues-prim	Segré	6 980 €
Ecole Dolto / Fontaine	Segré	3 685 €
	TOTAL	33 945 €

DIT que ces sommes seront versées directement aux fournisseurs sur présentation des factures.

DIT que cette dépense sera réglée sur le compte 6067 du Budget Communal de l'exercice en cours.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 56**

**Abstentions : 3     CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**



**Point n°42 : RASED – Exercice 2025 – Demande de participation des communes aux frais de fonctionnement**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la proposition de l'Education Nationale, la commune de Segré-En-Anjou Bleu prend en charges l'ensemble des dépenses d'équipement et de fonctionnement des équipes du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté), à charge pour elle de se faire rembourser par les communes intéressées en fonction du nombre d'élèves concernés dont la liste est communiquée, chaque année, par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les conventions signées en Sous-Préfecture le 16 janvier 2004 entre les communes concernées par le RASED, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine et Loire et la commune déléguée de Segré,

Vu l'avenant n°1 à la convention susmentionnée adoptée par la conseil municipal le 30 janvier 2025,

APRES en avoir délibéré,

DIT que, conformément à l'article 2 de la convention susmentionnée, la participation demandée à chaque commune concernée est fixée à 1,55 € par enfant scolarisé dans une école publique pour l'année 2025,

DECIDE de solliciter cette participation auprès des communes extérieures,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>57</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>2</b>	<b>CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine</b>

## Point n°43 : Coût d'un élève – Année 2024

### Présentation : Carine CHAUVEAU

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de fixer le coût d'un élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce coût sert de base :

- au calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.
- au calcul de la participation due aux écoles privées de la commune sous contrat d'association.

Afin de déterminer ce coût, il convient de se référer à la circulaire 2012-025 du 15.02.2012 qui fixe notamment les dépenses qui doivent être prises en compte.

Elle informe le conseil que, pour l'année 2024, les chiffres sont les suivants :

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Total des dépenses	508 725.35 €	289 570.93 €
Nombre élèves	256	538
Coût d'un élève	1 987.21 €	538.24 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

FIXE le coût d'un élève en 2024 à :

- 1 987.21 € pour un élève en maternelle
- 538.24 € pour un élève en élémentaire

DIT que ce coût servira de base en 2025 pour :

- le calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.
- le calcul de la participation due aux écoles privées de la commune sous contrat d'association.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 57

**Abstentions :** 2 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine**

**Point n°44 : Participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association (maternelles et primaires) – Exercice 2025**

**Présentation : Carine CHAUVEAU**

**Proposition de délibération**

VU le contrat d'association n° 39 conclu entre l'état et l'école élémentaire privée mixte « Notre Dame » située sur la commune déléguée d'Aviré,

VU le contrat d'association n° 75 conclu entre l'état et l'école primaire privée mixte « St Symphorien » située sur la commune déléguée de Le Bourg d'Iré,

VU le contrat d'association n° 224 conclu entre l'état et l'école privée mixte « St Nicolas » située sur la commune déléguée de L'Hôtellerie de Flée,

VU le contrat d'association n° 257 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Notre Dame » située sur la commune déléguée de Marans,

VU le contrat d'association n° 307 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Saint Georges » située sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère,

VU le contrat d'association n° 411 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Saint René Goupil » située sur la commune déléguée de Saint Martin du Bois,

VU le contrat d'association n° 377 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Sacré Coeur » située sur la commune déléguée de Sainte Gemmes d'Andigné,

VU le contrat d'association n° 447 conclu entre l'état et l'école élémentaire catholique « Saint-Joseph » située sur la commune déléguée de Segré,

VU le contrat d'association n° 963 conclu entre l'état et l'école primaire privée « Bourg-Cheveau Ste Anne » située sur la commune déléguée de Segré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

FIXE comme suit le montant total de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'exercice 2025 :

Etablissement	Commune déléguée	Montant
Ecole Notre Dame	Aviré	45 085.61 €
Ecole Saint Symphorien	Le Bourg d'Iré	68 311.91 €
Ecole Saint Nicolas	L'Hôtellerie de Flée	44 174.88 €
Ecole Notre Dame	Marans	38 544.75 €
Ecole Saint Georges	Noyant la Gravoyère	29 891.92 €
Ecole Saint René Goupil	Saint Martin du Bois	27 738.96 €
Ecole Sacré –Cœur	Sainte Gemmes d'Andigné	123 333.57 €
Ecole Bourg Cheveau	Segré	70 464.87 €
Ecole Saint-Joseph	Segré	265 133.05 €
Total		712 679.52 €

DIT que, depuis 2019, le versement des participations s'effectue de la façon suivante :

- En février : versement de 50% du montant attribué l'année N-1
- En septembre : versement du solde du montant attribué l'année N

ACCEPTE le versement complémentaire d'une somme de 4 733.66 € à l'Ecole Notre Dame de Marans au titre d'une régularisation sur l'exercice 2024,

DIT que cette somme complémentaire sera versée en totalité dès le vote du budget,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6558.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>53</b>	
<b>Contre :</b>	<b>1</b>	<b>ROULLEAU Sébastien</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>5</b>	<b>GAULTIER Jean-Noël, BIANG NZIE Patrick, TOURET Ludovic, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine</b>

## Point n°45 : Budget Primitif – Exercice 2025 – Budget communal

Présentation : Carine CHAUVEAU

### Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2025 du budget Communal, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2025 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2025
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>35 168 157,18 €</b>
011	Charges à caractère général	6 039 090,00 €
012	Charges de personnel	11 467 000,00 €
014	Atténuation de produits	50 000,00 €
65	Charges de gestion courante	3 395 550,00 €
66	Charges financières	335 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €
68	Dotations aux provisions	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	11 661 517,18 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 100 000,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>35 168 157,18 €</b>
013	Atténuation de charges	400 000,00 €
70	Produits des services	2 286 800,00 €
73	Impôts et taxes	14 021 000,00 €
74	Dotations, subventions	6 316 250,00 €
75	Autres produits de gestion courante	544 500,00 €
77	Produits exceptionnels	100 000,00 €
78	Reprises sur provisions	20 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	50 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	11 429 607,18 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2025
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>21 795 073,52 €</b>
10	Dotations fonds divers	45 000,00 €
16	Emprunts et dettes	2 220 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	179 100,00 €
204	Subventions équip versées	1 170 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	761 640,00 €
23	Immobilisations en cours	10 126 700,00 €
27	Immobilisations financières	5 598 077,18 €
040	Opérations ordre entre section	50 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	500 000,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	1 144 056,34 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>21 795 073,52 €</b>
10	Dotations fonds divers	3 057 556,34 €
13	Subventions investissement	3 602 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	11 661 517,18 €
024	Produits de cessions	874 000,00 €
040	Opération ordre entre section	2 100 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	500 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2025 du budget Communal,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>54</b>	
<b>Contre :</b>	<b>1</b>	<b>MACHARD Christophe</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>4</b>	<b>RETIER Daniel, CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine</b>

## **Point n°46 : Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux en 2024**

### **Présentation : Geneviève COQUEREAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Madame le Maire rappelle que ce document a été adressé avec la convocation au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PREND ACTE de la remise de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux au titre de 2024.

## **Point n°47 : Convention de gestion de la résidence MAS de l'Oudon – Avenant n°6**

### **Présentation : Geneviève COQUEREAU**

#### **Proposition de délibération**

Vu la convention du 29 novembre 1996 relative à la gestion de la Maison d'Accueil Spécialisée signée entre l'Etablissement Public Médico-social de Tressé (gestionnaire – devenu ESPACES Etablissement Public Social et Médico-Social autonome), l'Office Public Départemental d'H.L.M. de Maine-et-Loire (propriétaire - devenu Maine et Loire Habitat) et la commune de Segré-en-Anjou Bleu (garant), complétée par 5 avenants,

Vu le bail emphytéotique du 18 juin 1997 (modifié par avenant du 2 avril 2012) louant à Maine et Loire Habitat (à l'époque Office Public Départemental d'HLM de Maine-et-Loire) un terrain situé à la Miochaie d'une surface de 21 849 m<sup>2</sup>, pour l'implantation de la Maison d'Accueil Spécialisée,

CONSIDERANT l'avenant n°6 présenté par Maine et Loire Habitat (Meldomys– Office Public de l'Habitat) prenant acte du plafonnement à 3.26 % en 2025 de l'évolution de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°6 à la convention de gestion du 29 novembre 1996 prenant acte du plafonnement à 3.26 % en 2025 de l'évolution de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, conformément à la délibération du Conseil d'Administration de Maine-et-Loire Habitat du 22 octobre 2024, étant précisé qu'en contrepartie les éventuelles évolutions négatives ne seront pas prises en compte,

DIT que les autres dispositions de la convention du 29 novembre 1996 restent inchangées,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 56

**Abstentions :** 3 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**



## **Point n°48 : Bilan des cessions et acquisitions 2024**

### **Présentation : Carine CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

La loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit un débat annuel de l'assemblée délibérante sur le bilan de la politique foncière.

Le bilan porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal par la Commune elle-même ou par une personne, publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la Commune.

Le bilan des acquisitions et des cessions doit être annexé au compte administratif.

Le bilan relatif aux activités immobilières réalisées par la commune, Alter Public et Alter Cités, ces dernières agissant dans le cadre de conventions conclues avec la commune, au cours de l'année 2024, est présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan des activités immobilières de Segré-en-Anjou Bleu, d'Alter Public et d'Alter Cités (agissant dans le cadre de conventions conclues avec la commune) pour l'exercice 2024.

#### **Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>55</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>4</b>	<b>CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe</b>

**Point n°49 : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Convention de servitude avec ENEDIS pour l’amélioration de la qualité de desserte et d’alimentation du réseau électrique de distribution publique, lieu-dit la Roirie**

**Présentation : Joseph GALON**

**Proposition de délibération**

Monsieur l’Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitude à passer avec ENEDIS pour l’amélioration de la qualité de desserte et d’alimentation du réseau électrique de distribution publique, lieu-dit la Roirie, sur la parcelle 136A n°542, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de la Ferrière de Flée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de servitude à passer avec ENEDIS pour l’amélioration de la qualité de desserte et d’alimentation du réseau électrique de distribution publique, lieu-dit la Roirie, sur la parcelle 136A n°542, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de la Ferrière de Flée,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>56</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>3</b>	<b>RETIER Daniel, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine</b>

**Point n°50 : Commune déléguée de Segré – Convention tripartite pour la mise à disposition d’un terrain pour l’installation d’un poste de transformation auprès du SIEML dans le cadre de l’aménagement du quartier « le Court Pivert », entre Alter, le SIEML et la commune**

**Présentation : Joseph GALON**

**Proposition de délibération**

Monsieur l’Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention tripartite pour la mise à disposition d’un terrain pour l’installation d’un poste de transformation auprès du SIEML dans le cadre de l’aménagement du quartier "Le Court Pivert", commune déléguée de Segré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention tripartite pour la mise à disposition d’un terrain pour l’installation d’un poste de transformation auprès du SIEML dans le cadre de l’aménagement du quartier "Le Court Pivert", commune déléguée de Segré, entre ALTER, le SIEML et la Commune de Segré en Anjou Bleu,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>56</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>3</b>	<b>RETIER Daniel, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine</b>

**Point n°51 : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de travaux du réseau de l'éclairage**

**Présentation : Dominique LARDEUX**

**Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réparation du réseau de l'éclairage public sur la Commune de Segré en Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Vu les demandes d'opération de réparation du réseau d'éclairage public formulées par la commune de Segré en Anjou Bleu au service maintenance éclairage public du SIEML,

DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

OPERATION	COLLECTIVITE	Montant travaux € net de taxe	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP305-24-100	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (St-Martin-du-Bois)	1 217,82 €	75%	913,37 €
EP305-24-104	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (St-Martin-du-Bois)	1 125,26 €	75%	843,95 €

Pour un montant total des opérations de travaux de **1 757,32 € net de taxe** à verser au SIEML.

DIT que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits en budget Primitif 2025.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 56

**Abstentions :** 3 **RETIER Daniel, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine**

**Point n°52 : Commune déléguée de Segré – Convention de mise à disposition d’un mât d’éclairage au SIEML pour l’installation d’une antenne LoRa au stade des Mines**

**Présentation : Dominique LARDEUX**

**Proposition de délibération**

Monsieur l’Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition d’un mât d’éclairage du point H136-3 du SIG à passer avec le SIEML pour l’installation d’une antenne LoRa au Stade des Mines, commune déléguée de Segré, dans le cadre du projet du territoire connecté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition d’un mât d’éclairage du point H136-3 du SIG à passer avec le SIEML pour l’installation d’une antenne LoRa au Stade des Mines, commune déléguée de Segré, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>56</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>3</b>	<b>RETIER Daniel, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine</b>

## **Point n°53 : Communes déléguées de Châtellais et de Ste Gemmes d'Andigné – Avis sur les projets de Périmètres Délimités des Abords**

**Présentation : Daniel BROSSIER**

### **Proposition de délibération**

Afin d'assurer la préservation d'espaces à enjeux aux abords de monuments historiques du territoire de la commune, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé la création de Périmètres délimités des abords (PDA) autour des bâtiments listés ci-après :

- Château de la Chétardière (Sainte Gemmes d'Andigné)
- Eglise de Sainte-Gemmes d'Andigné
- Fortifications anciennes (Châtellais)

Les projets de PDA relatifs aux Monuments Historiques du centre-bourg de Sainte-Gemmes d'Andigné et de Châtellais ont été élaborés en concertation entre l'Architecte des Bâtiments de France, la commune de Segré-en-Anjou Bleu et Anjou Bleu Communauté.

Pour rappel, la protection de tout édifice en qualité de Monument historique inscrit ou classé a pour conséquence la mise en place d'une servitude de protection dans un périmètre de 500 mètres autour de ce monument. Lorsqu'une demande d'autorisation d'urbanisme est déposée dans ce périmètre de protection, elle doit être transmise pour avis à l'Architecte des bâtiments de France (ABF). Ces périmètres de protection peuvent être redimensionnés au regard des enjeux patrimoniaux urbains et paysagers propres à chaque monument à travers la réalisation d'une procédure de Périmètre délimité des abords (PDA). Le PDA est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'ABF, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du MH et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de PLU. Lorsque le projet de PDA est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du PLU ou du document d'urbanisme en tenant lieu, l'autorité compétente en matière de PLU diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de PDA.

La procédure de PDA requiert l'accord de l'autorité compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme. L'avis d'Anjou Bleu Communauté sur les propositions de PDA est donc requis, compte tenu de sa compétence de plein droit en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, après avoir consulté, le cas échéant, la ou les communes concernées. Après la remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur ou de la commission d'enquête, le Préfet sollicitera l'avis d'Anjou Bleu Communauté sur les projets de PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte de la consultation des communes et des résultats de l'enquête publique. En cas de modifications, l'ABF et les communes concernées devront être à nouveau consultés. Anjou Bleu Communauté disposera d'un délai de 3 mois suivant la notification du Préfet pour donner son avis par délibération sur les projets de PDA. A défaut, celui-ci sera réputé favorable. Enfin, la procédure de PDA sera approuvée par arrêté préfectoral et notifiée à la communauté de communes. Dès lors, les nouveaux périmètres de protection pourront être intégrés aux annexes du PLUi d'Anjou Bleu Communauté.

Pour rappel, l'Architecte des bâtiments de France (ABF) peut émettre différents avis selon la localisation du projet et le type d'espace protégé concerné :

- dans un Site patrimonial remarquable (SPR) : avis conforme,
- dans un Périmètre délimité des abords (PDA) d'un Monument historique : avis conforme,
- dans un périmètre de 500 mètres autour d'un Monument historique (avec covisibilité) : avis conforme,
- dans un périmètre de 500 mètres autour d'un Monument historique (sans covisibilité) : avis simple.

Les PDA relatifs aux monuments historiques précités font l'objet d'un rapport de présentation spécifique détaillé présentant :

- le cadre réglementaire,
- le contexte à l'échelle de la commune (géographique et historique),
- la description et la localisation des MH,
- l'histoire du secteur concerné et de son développement urbain,
- les morphologies urbaines et architecturales,
- une analyse du périmètre actuel de protection au titre des MH,
- une proposition de PDA au regard des enjeux identifiés.

La nouvelle délimitation des périmètres de protection permet ainsi une meilleure prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine et du paysage en concentrant le PDA sur les secteurs présentant les enjeux les plus importants en termes de visibilité et d'intérêt historique, urbain et architectural. Elle permet également une meilleure articulation avec les documents d'urbanisme en vigueur et le PLUi d'ABC en cours d'élaboration.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP),

Vu le Code du patrimoine et les articles L. 621-30 et L. 621-31 relatifs à la protection au titre des abords des Monuments historiques et aux Périmètres délimités des abords (PDA),

Vu la délibération du conseil communautaire d'Anjou Bleu Communauté en date du 20 décembre 2020 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Anjou Bleu Communauté,

Vu la saisine de l'Architecte des bâtiments de France par le préfet de Département, conformément aux dispositions de l'article R621-93 du Code du Patrimoine,

Vu la saisine de l'Architecte des bâtiments de France par le préfet de Département, conformément aux dispositions de l'article R621-93 du Code du Patrimoine,

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France d'élaborer un périmètre délimité des abords (PDA) en remplacement des périmètres de 500 mètres existants autour des monuments historiques suivants de la commune de Segré-en-Anjou Bleu :

- Château de la Chétardièrre (Sainte Gemmes d'Andigné)
- Eglise de Sainte-Gemmes d'Andigné
- Fortifications anciennes (Châtélais)

VALIDE la proposition de Périmètres délimités des abords (PDA) autour des Monuments Historiques suivants : château de la Chétardièrre, Eglise de Sainte Gemmes d'Andigné et fortifications anciennes de Châtélais - conformément aux documents joints,

AUTORISE Madame le Maire, ou son/sa représentant(e), à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à notifier la présente délibération pour information aux personnes publiques suivantes :

- à Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire.
- à Monsieur l'Architecte des bâtiments de France (ABF).

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>54</b>	
<b>Contre :</b>	<b>1</b>	<b>FOURNIER Daniel</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>4</b>	<b>PORCHER Jean-Luc, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe</b>



## **Point n°54 : Commune déléguée de Segré – Arrêt du dispositif façades « historique »**

**Présentation : Daniel BROSSIER**

### **Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que la commune de Segré avait instauré, depuis 1985, une aide à la rénovation des façades s'adressant aux propriétaires de biens disposant de pans visibles depuis l'espace public, et ce sur toute la commune de Segré.

Ce dispositif, propre à la commune déléguée de Segré et dont les modalités n'étaient plus adaptées, s'est éteint progressivement depuis plusieurs années en l'absence volontaire de nouvelle communication, le nombre de dossiers déposés étant même nul en 2024.

Cette aide était bien distincte de l'aide façades renforcée mis en place sur une partie des rues du centre-ville de Segré dans le cadre de l'OPAH 2023-2027.

Cependant, afin d'acter l'arrêt définitif de ce dispositif, il convient de solliciter le Conseil municipal.

Il est précisé que la commune souhaite, à l'avenir, réfléchir à un dispositif qui pourrait s'adresser à des secteurs particuliers de Segré-en-Anjou Bleu. Un travail sera mené à ce sujet par la Commission urbanisme dans ces prochains mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 15 janvier 2025,

APPROUVE l'arrêt définitif du dispositif façades propre à la commune déléguée de Segré, étant ici précisé que seuls les dossiers déjà déposés et acceptés seront finalisés jusqu'au versement de la subvention, et qu'aucun nouveau dossier ne sera accepté à compter de la prise de la délibération,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document à cet effet et engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>57</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>2</b>	<b>CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine</b>

## **Point n°55 : OPAH-RU – Modification du règlement du dispositif façades renforcé**

**Présentation : Daniel BROSSIER**

### **Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que, par délibération en date du 09 novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé le règlement du dispositif façades renforcé, dont l'animation est confiée à l'opérateur ALTER dans le cadre de l'OPAH/OPAH-RU mise en place par Anjou Bleu Communauté.

Le périmètre initialement défini dans ce règlement, au sein de l'hyper centre de Segré, apparaît aujourd'hui trop restrictif, et expliquerait qu'aucun dossier n'ait été déposé depuis 2023 pour ce dispositif.

Ainsi, il est proposé de modifier ce règlement pour en élargir le périmètre d'application à quelques rues supplémentaires (voir plan ci-joint),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 15 janvier 2025,

APPROUVE la modification et le nouveau règlement du dispositif façades renforcé, visant à en modifier son périmètre d'application en centre-ville de Segré, selon plan ci-joint,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document à cet effet et engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 57

**Abstentions :** 2 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine**

## **Point n°56 : Sports – Convention avec l’association ESSHA Football**

### **Présentation : Nicolas CHERE**

#### **Proposition de délibération**

Monsieur l’Adjoint au Maire rappelle tout d’abord que l’article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l’article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques demande qu’une convention soit signée pour toute subvention supérieure à 23 000 € versée à une personne de droit privé.

Dans ce cadre, il est proposé d’établir une convention avec l’association ESSHA Football pour une durée de 3 ans. Les modalités de soutien de la commune de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU à l’association sont fixées dans la convention. Le montant de la subvention sera étudié chaque année.

Aussi, Monsieur l’Adjoint au Maire propose au Conseil d’approuver la convention à passer avec l’association ESSHA Football.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention financière à passer avec l’association ESSHA Football,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 56

**Abstentions :** 3 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°57 : Sports - Convention avec l'association ESSHA Athlétisme**

### **Présentation : Nicolas CHERE**

#### **Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle tout d'abord que l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques demande qu'une convention soit signée pour toute subvention supérieure à 23 000 € versée à une personne de droit privé.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention avec l'association ESSHA Athlétisme pour une durée de 3 ans. Les modalités de soutien de la commune de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU à l'association sont fixées dans la convention. Le montant de la subvention sera étudié chaque année.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil d'approuver la convention à passer avec l'association ESSHA Athlétisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention financière à passer avec l'association ESSHA Athlétisme,

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 56

**Abstentions :** 3 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## **Point n°58 : Approbation du bilan des formations des élus pour l'année 2024**

**Présentation : Bruno CHAUVIN**

### **Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle qu'en vertu de la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité, un tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par les collectivités territoriales est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

Au titre de l'année 2024, il y a eu 5 actions de formation pour un montant total de 1113.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan des formations des élus, ci-dessous, pour l'exercice 2024 :

<b>Organisme de formation</b>	<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Date de formation</b>	<b>Montant facturé</b>
AMF 49	La gestion des concessions et reprise de sépultures	Jean-Olivier BOUVET	13/02/2024	21€
AMF 49	Les gens du voyage	Jean-Claude GRANIER	07/05/2024	221€
AMF 49	Enjeux et perspectives de l'habitat sénior	Jean-Claude GRANIER	08/11/2024	221€
Elues locales	Journée nationale des femmes élues	Sandrine BOULLAIS	23/11/2024	0€
AMF 49	Violences sexistes et sexuelles : un enjeu pour les collectivités	Magali BOULTOUREAU Marie-Paule BOURDAIS Bruno CHAUVIN Geneviève COQUEREAU Joseph GALON Jean-Claude GRANIER Thérèse MARSAIS Claudine PORTA Pierre ROCHEPEAU Colette ROMANN	28/11/2024	650€

#### **Vote du Conseil :**

**Pour :** 56

**Abstentions :** 3 **CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, MACHARD Christophe**

## DECISIONS A RENDRE COMPTE

**Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :**

N°	OBJET																																
<b><u>2025-21</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Renouvellement d’une concession de terrain dans le cimetière communal de Nyoiseau – Famille COMMUNAL</p>																																
<b><u>2025-27</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Changement de la couverture de l’école publique Geneviève Verger – Demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR)</p> <p><b>Conditions :</b> sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative au changement de la couverture de l’école publique G. Verger sur la commune déléguée de Nyoiseau et ce, au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="width: 30%;">Objet</th> <th style="width: 20%;">Montant HT</th> <th style="width: 30%;">Entité</th> <th style="width: 20%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat (DETR 2025) – 35%</td> <td style="text-align: right;">35 150 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td style="text-align: right;">100 428 €</td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td style="text-align: right;">65 278 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <td><b>Total HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>100 428 €</b></td> <td><b>Total HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>100 428 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant			Etat (DETR 2025) – 35%	35 150 €					Travaux	100 428 €	Segré-en-Anjou Bleu	65 278 €					<b>Total HT</b>	<b>100 428 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>100 428 €</b>				
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																															
Objet	Montant HT	Entité	Montant																														
		Etat (DETR 2025) – 35%	35 150 €																														
Travaux	100 428 €	Segré-en-Anjou Bleu	65 278 €																														
<b>Total HT</b>	<b>100 428 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>100 428 €</b>																														
<b><u>2025-28</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Réfection des rues du Dr Poidevin et du Dr Chevallier – Demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR)</p> <p><b>Conditions :</b> sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative à la réfection des rues du Dr Poidevin et du Dr Chevallier de la commune déléguée de Segré et ce, au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="width: 30%;">Objet</th> <th style="width: 20%;">Montant HT</th> <th style="width: 30%;">Entité</th> <th style="width: 20%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat (DETR 2025) – 35%</td> <td style="text-align: right;">140 000 €</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d’œuvre</td> <td style="text-align: right;">40 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td style="text-align: right;">260 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td style="text-align: right;">360 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <td><b>Total HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>400 000 €</b></td> <td><b>Total HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>400 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant			Etat (DETR 2025) – 35%	140 000 €	Maitrise d’œuvre	40 000 €					Segré-en-Anjou Bleu	260 000 €	Travaux	360 000 €							<b>Total HT</b>	<b>400 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>400 000 €</b>
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																															
Objet	Montant HT	Entité	Montant																														
		Etat (DETR 2025) – 35%	140 000 €																														
Maitrise d’œuvre	40 000 €																																
		Segré-en-Anjou Bleu	260 000 €																														
Travaux	360 000 €																																
<b>Total HT</b>	<b>400 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>400 000 €</b>																														
<b><u>2025-30</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Projet de rénovation extension de l’école – Mission de vérification initiale des installations électriques</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la proposition de mission Vérification initiale des installations électriques avec l’entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France – Rue du Général Charles Lacretelle – 49070 Beaucouzé, pour un montant de <b>298.80 € HT</b> pour le projet de l’école de Saint Sauveur de Flée.</p> <p>Le paiement de cette mission s’effectuera selon l’avancement des opérations.</p>																																
<b><u>2025-31</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Marans – Entretien des espaces verts</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la proposition de l’entreprise O VERT PAYSAGES, Pied Germé, Ste Gemmes d’Andigné, 49500 Segré en Anjou Bleu, pour l’entretien des espaces verts sur la Commune déléguée de Marans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour un montant de <b>16 100,53 € TTC</b>.</p> <p>Le paiement de la facture sera effectué au trimestre, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % en mars 2025</li> <li>- 25 % en juin 2025</li> <li>- 25 % en septembre 2025</li> <li>- 25 % en décembre 2025</li> </ul>																																

<b>2025-34</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association Judo Club Nyoiseau</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » Rue du Pont de la Verzée, d'une surface de 61 m<sup>2</sup> (cuisine) et de 183 m<sup>2</sup> (salle du haut), au profit de l'association « Judo Club Nyoiseau ».</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit pour le mardi 11 mars 2025.</p>																																																																																																									
<b>2025-35</b>	<p><b>Objet :</b> Contrat de cession entre la compagnie Ecaille et le Cargo pour le spectacle « Sous la surface » saison 2024-25</p> <p><b>Conditions :</b> approbation du contrat de cession entre la Compagnie Ecaille – 6 rue de la côte des Chênes 93110 Rosny sous-bois et le Cargo pour le spectacle 'Sous la surface'.</p> <p>Cession : 2 600€ NTT</p> <p>Frais annexe : 785,90€ NTT</p>																																																																																																									
<b>2025-36</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Châtellais – Concession d'une case de columbarium dans le cimetière communal – Famille FOLIARD</p>																																																																																																									
<b>2025-37</b>	<p><b>Objet :</b> Cinéma le Maingué – Fixation des tarifs à compter du 29 janvier 2025</p> <p><b>Conditions :</b> fixation des tarifs du cinéma le Maingué à compter du 29 janvier 2025 selon la grille suivante :</p> <p><b>Tarifs des entrées</b></p> <table border="1" data-bbox="276 712 1501 2074"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Tarifs 29/01/2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="background-color: #d3d3d3;">Tarifs vente au public</td> </tr> <tr> <td>Tarif plein et chek adulte individuel</td> <td></td> <td>8,80 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif réduit et chek réduit individuel</td> <td></td> <td>7,80 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif – 14 ans et chek enfant individuel</td> <td></td> <td>5,50 €</td> </tr> <tr> <td>Supplément 3 D</td> <td></td> <td>2,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket Exceptionnel / Tarif spécial</td> <td></td> <td>4,80 €</td> </tr> <tr> <td>Evènement / Ciné-club / Ciné-goûter</td> <td></td> <td>6,90 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif groupe ( + 20 personnes)</td> <td></td> <td>6,50 €</td> </tr> <tr> <td>Carte abonné - 5 places</td> <td></td> <td>37,00 €</td> </tr> <tr> <td>Carte abonné - 10 places</td> <td></td> <td>72,00 €</td> </tr> <tr> <td>Carte Ciné-Club - 10 places</td> <td></td> <td>69,00 €</td> </tr> <tr> <td>Carte Festival - 6 places</td> <td></td> <td>39,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif cézam</td> <td></td> <td>7,80 €</td> </tr> <tr> <td>Pass culture / ePass - collectif</td> <td></td> <td>5,50 €</td> </tr> <tr> <td>Pass culture / ePass - individuel</td> <td></td> <td>7,80 €</td> </tr> <tr> <td>Ciné-chèque</td> <td></td> <td>6,50 €</td> </tr> <tr> <td>Collège/Lycée/Ecole au cinéma</td> <td></td> <td>selon tarif fixé par Collège/Lycée/coordination</td> </tr> <tr> <td>Fête du cinéma / Printemps Cinéma / Rentrée du Cinéma</td> <td></td> <td>selon tarif fixé par Fédération cinéma</td> </tr> <tr> <td>Vente grande affiche</td> <td></td> <td>6,00 €</td> </tr> <tr> <td>Vente petite affiche</td> <td></td> <td>4,00 €</td> </tr> <tr> <td>Opéra</td> <td></td> <td>16,00 €</td> </tr> <tr> <td>Opéra jeune</td> <td></td> <td>11,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="background-color: #d3d3d3;">Tarifs enregistrement "caisse" cinéma</td> </tr> <tr> <td>Tarif gratuit</td> <td></td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket carte 5 places - vente avant le 29/01/25</td> <td></td> <td>6,40 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket carte 5 places - vente après le 29/01/25</td> <td></td> <td>7,40 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket carte 10 places - vente avant le 29/01/25</td> <td></td> <td>6,20 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket carte 10 places - vente après le 29/01/25</td> <td></td> <td>7,20 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket carte ciné club 10 places - vente avant le 29/01/25</td> <td></td> <td>5,90 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket carte ciné club 10 places - vente après le 29/01/25</td> <td></td> <td>6,90 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket carte Festival - vente après le 29/01/25</td> <td></td> <td>6,50 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket chek adulte 10 places - vente avant le 29/01/25</td> <td></td> <td>6,20 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket chek adulte 10 places - vente après le 29/01/25</td> <td></td> <td>7,20 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket chek enfant 10 places - vente avant le 29/01/25</td> <td></td> <td>4,50 €</td> </tr> </tbody> </table>			Tarifs 29/01/2025	Tarifs vente au public			Tarif plein et chek adulte individuel		8,80 €	Tarif réduit et chek réduit individuel		7,80 €	Tarif – 14 ans et chek enfant individuel		5,50 €	Supplément 3 D		2,00 €	Ticket Exceptionnel / Tarif spécial		4,80 €	Evènement / Ciné-club / Ciné-goûter		6,90 €	Tarif groupe ( + 20 personnes)		6,50 €	Carte abonné - 5 places		37,00 €	Carte abonné - 10 places		72,00 €	Carte Ciné-Club - 10 places		69,00 €	Carte Festival - 6 places		39,00 €	Tarif cézam		7,80 €	Pass culture / ePass - collectif		5,50 €	Pass culture / ePass - individuel		7,80 €	Ciné-chèque		6,50 €	Collège/Lycée/Ecole au cinéma		selon tarif fixé par Collège/Lycée/coordination	Fête du cinéma / Printemps Cinéma / Rentrée du Cinéma		selon tarif fixé par Fédération cinéma	Vente grande affiche		6,00 €	Vente petite affiche		4,00 €	Opéra		16,00 €	Opéra jeune		11,00 €	Tarifs enregistrement "caisse" cinéma			Tarif gratuit		0,00 €	Ticket carte 5 places - vente avant le 29/01/25		6,40 €	Ticket carte 5 places - vente après le 29/01/25		7,40 €	Ticket carte 10 places - vente avant le 29/01/25		6,20 €	Ticket carte 10 places - vente après le 29/01/25		7,20 €	Ticket carte ciné club 10 places - vente avant le 29/01/25		5,90 €	Ticket carte ciné club 10 places - vente après le 29/01/25		6,90 €	Ticket carte Festival - vente après le 29/01/25		6,50 €	Ticket chek adulte 10 places - vente avant le 29/01/25		6,20 €	Ticket chek adulte 10 places - vente après le 29/01/25		7,20 €	Ticket chek enfant 10 places - vente avant le 29/01/25		4,50 €
		Tarifs 29/01/2025																																																																																																								
Tarifs vente au public																																																																																																										
Tarif plein et chek adulte individuel		8,80 €																																																																																																								
Tarif réduit et chek réduit individuel		7,80 €																																																																																																								
Tarif – 14 ans et chek enfant individuel		5,50 €																																																																																																								
Supplément 3 D		2,00 €																																																																																																								
Ticket Exceptionnel / Tarif spécial		4,80 €																																																																																																								
Evènement / Ciné-club / Ciné-goûter		6,90 €																																																																																																								
Tarif groupe ( + 20 personnes)		6,50 €																																																																																																								
Carte abonné - 5 places		37,00 €																																																																																																								
Carte abonné - 10 places		72,00 €																																																																																																								
Carte Ciné-Club - 10 places		69,00 €																																																																																																								
Carte Festival - 6 places		39,00 €																																																																																																								
Tarif cézam		7,80 €																																																																																																								
Pass culture / ePass - collectif		5,50 €																																																																																																								
Pass culture / ePass - individuel		7,80 €																																																																																																								
Ciné-chèque		6,50 €																																																																																																								
Collège/Lycée/Ecole au cinéma		selon tarif fixé par Collège/Lycée/coordination																																																																																																								
Fête du cinéma / Printemps Cinéma / Rentrée du Cinéma		selon tarif fixé par Fédération cinéma																																																																																																								
Vente grande affiche		6,00 €																																																																																																								
Vente petite affiche		4,00 €																																																																																																								
Opéra		16,00 €																																																																																																								
Opéra jeune		11,00 €																																																																																																								
Tarifs enregistrement "caisse" cinéma																																																																																																										
Tarif gratuit		0,00 €																																																																																																								
Ticket carte 5 places - vente avant le 29/01/25		6,40 €																																																																																																								
Ticket carte 5 places - vente après le 29/01/25		7,40 €																																																																																																								
Ticket carte 10 places - vente avant le 29/01/25		6,20 €																																																																																																								
Ticket carte 10 places - vente après le 29/01/25		7,20 €																																																																																																								
Ticket carte ciné club 10 places - vente avant le 29/01/25		5,90 €																																																																																																								
Ticket carte ciné club 10 places - vente après le 29/01/25		6,90 €																																																																																																								
Ticket carte Festival - vente après le 29/01/25		6,50 €																																																																																																								
Ticket chek adulte 10 places - vente avant le 29/01/25		6,20 €																																																																																																								
Ticket chek adulte 10 places - vente après le 29/01/25		7,20 €																																																																																																								
Ticket chek enfant 10 places - vente avant le 29/01/25		4,50 €																																																																																																								

Ticket chek enfant 10 places - vente après le 29/01/25	5,50 €
Pass culture / ePass - 2024	4,50 €

**Tarif réduit pour les cas suivants :**

- carte lycéen ou étudiant en cours
- carte "Famille Nombreuse" ou justificatif similaire
- carte "handicapé"
- Attestation de demandeur d'emploi récente
- Bénéficiaire d'une Carte "Partenaire" ou Vente aux Comités d'Entreprise
- + 65 ans
- tarifs réduits tous les mercredis

**Tarifs des consommations**

	<b>tarifs au 29/01/2025</b>
<b>Boissons sans alcool</b>	
Boisson sans alcool - 20 cl	1,80 €
PET 40 cl	2,00 €
PET 50 cl sucré	2,30 €
PET 50 cl spécial	3,20 €
PET 50 cl eau	1,90 €
<b>Confiseries sucrées</b>	
Sachet de bonbons 120 g	2,40 €
Sachet de bonbons 200 g	3,90 €
M&M's 100 g	2,80 €
M&M's 200 g	5,20 €
Maltesers	3,20 €
Skittles	3,40 €
Twix mini, kit kat ball, kinder, gâteau,...	4,50 €
Sucette	0,90 €
Car en sac	1,50 €
<b>Confiseries salées</b>	
Petit paquet de chip's	1,50 €
Springles 40g	2,50 €
<b>Pop Corn</b>	
Pop corn petit 70 cl	3,30 €
Pop corn petit 70 cl en promo	3,00 €
Pop corn petit 125 cl	4,50 €
Pop corn petit 125 cl en promo	4,00 €
Pop corn petit 235 cl	6,30 €
Pop corn petit 235 cl en promo	6,00 €
<b>Promotion / Goodies</b>	
Seau Fer	9,00 €
Tote Bag	11,00 €
<b>Glaces</b>	
Bâtonnets	3,20 €
Minicups 100m	3,50 €
Cream crisp	4,00 €



	<u>Location de salles</u>	Tarifs 29/01/2025		
		salle 1	salle 2	salle 3
	Location demi-journée avec projecteur numérique	440,00 €	340,00 €	390,00 €
	Location journée avec projecteur numérique	740,00 €	540,00 €	640,00 €
	Location demi-journée	340,00 €	240,00 €	290,00 €
	Location journée	540,00 €	340,00 €	440,00 €
	Personnel	compris	compris	compris
	Forfait ménage obligatoire pour chaque formule	compris	compris	compris
<b><u>2025-38</u></b>	<p><b>Objet :</b> Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de la Compagnie de gendarmerie Départementale de Segré-en-Anjou Bleu</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l'avenant n°01 à la convention 2024-448 fixant les conditions de mise à disposition des bâtiments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancienne école maternelle située face au numéro 2 de la rue du Pinelier, à Segré, commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu,</li> <li>- Ancienne usine, située au numéro 27 de la rue David d'Angers, à Segré, commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu,</li> <li>- Ancienne école maternelle publique, située au 2 rue Ludovic MENARD, à Noyant la Gravoyère, commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu,</li> <li>- Habitation communale située au parc St Blaise à Noyant la Gravoyère, commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu.</li> </ul> <p>Il est rappelé que cette mise à disposition se fera à titre gratuit pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.</p>			
<b><u>2025-39</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition de la salle du théâtre au profit de l'association Familles Rurales – Avenant n°1</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l'avenant n°1 à la convention du 07 octobre 2024 modifiant les dates de représentations qui seront : Vendredi 28 février 2025, samedi 1<sup>er</sup> mars 2025, Dimanche 2 mars 2025, Mardi 04 mars 2025.</p>			
<b><u>2025-40</u></b>	<p><b>Objet :</b> Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Marché de prestations de services divers – 2025-2028</p> <p><b>Conditions :</b> approbation des marchés de prestations à intervenir avec les entreprises suivantes, pour les travaux d'entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, 2028-2028, selon le détail par lot et montant ci-dessous :</p> <p><b>Lot 1 – Entretien chauffage gaz, bois et fioul – eau chaude sanitaire :</b> l'entreprise THERMIQUE DE L'OUEST - 7 rue de la Johardière - 44800 SAINT HERBLAIN pour un montant de : Offre de base 91 827.56 € HT soit 110 193.07 € TTC pour 4 ans, soit par année 22 956.89 € HT et 27 548.27 € TTC + Variante 1 – Astreinte annuelle : uniquement pour le site de la Piscine : 1 429.46 € HT soit 1 715.35 € TTC + Variante 2 – Astreinte à la demande / intervention : 200.00 € HT soit 240.00 € TTC</p> <p><b>Lot 2 – Entretien ventilation – hottes de cuisines :</b> l'entreprise HYGIENE ENVIRONNEMENT BRETAGNE – 2 Rue Sophie Germain – PA de la Grande'Haie – 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES pour un montant de : Offre de base 66 527.42 € HT soit 79 832.90 € pour 4 ans, la 1<sup>ere</sup> année 14 490.36 € HT (entretien) + 8 565.98 € HT (nettoyage tubages, canalisations et bouches uniquement la 1<sup>ère</sup> année soit un total de</p>			

	<p>23 056.34 € HT soit 27 667.61 € TTC en 2025 et les années suivantes 14 490.36 € HT soit 17 388.43 € TTC.</p> <p><b>Lot 3 – Entretien chauffage PAC / Climatisation / Centrale de traitement de l'air :</b> l'entreprise THERMIQUE DE L'OUEST - 2 rue de la Johardière - 44800 SAINT HERBLAIN pour un montant de :</p> <p>Offre de base 47 955.88 € HT soit 57 547.06 € TTC pour 4 ans, soit par année 11 988.97 € HT et 14 386.76 € TTC  + Variante 1 – Astreinte annuelle : uniquement pour le site de la Piscine : 908.10 € HT soit 1 089.72 € TTC  + Variante 2 – Astreinte à la demande / intervention : 200.00 € HT soit 240.00 € TTC</p> <p><b>Lot 4 – Entretien chauffage grande hauteur :</b> l'entreprise SAS DELESTRE – 7 rue Eiffel – 49280 LA SEGUINIÈRE pour un montant de :</p> <p>Offre de base 20 439.20 € HT soit 24 527.04 € TTC pour 4 ans, soit par année 5 109.80 € HT et 6 131.76 € TTC</p> <p>Les contrats prennent effet à compter de la date de notification au 31/12/2025 la première année et reconductibles 3 fois de 1 an soit jusqu'au 31/12/2028.</p>																		
<b>2025-41</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association de sauvegarde de l'église de Montguillon</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle communale– place des Tilleuls – MONTGUILLON – 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU au profit de l'Association Sauvegarde de l'Eglise de Montguillon.</p> <p>La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p>																		
<b>2025-42</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p><b>Conditions :</b> autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section D, parcelle n°280, 45110 La Rose des Vents, route de Pouancé, Commune déléguée de Segré, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de M. CHEVAILLER Sébastien et M. COLLET Frédéric et la commune de Segré en Anjou Bleu.</p>																		
<b>2025-43</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée d'Aviré – Transformation avec extension d'un atelier communal en salle de loisirs – Mission de vérification initiale des installations électriques</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la proposition de mission Vérification initiale des installations électriques avec l'entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France – Rue du Général Charles Lacretelle – 49070 Beaucozé, pour un montant de <b>349.60 € HT</b> pour le projet de la Salle des fêtes d'Aviré.</p> <p>Le paiement de cette mission s'effectuera selon l'avancement des opérations.</p>																		
<b>2025-44</b>	<p><b>Objet :</b> Convention de partenariat pour l'accueil d'un spectacle « avis de tournées » entre le Spectacle vivant en Bretagne et le Cargo pour le spectacle « A l'Ouest » saison 2024-2025</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention de partenariat de spectacle vivant en Bretagne , 107 Avenue Henri Fréville, BP 60219, 35202 RENNES Cédex 2 avec le Cargo pour le spectacle « A l'ouest »</p> <p>Participation de 2 054 € sur présentation du bilan financier.</p>																		
<b>2025-45</b>	<p><b>Objet :</b> Parc Exposition – Fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026</p> <p><b>Conditions :</b> fixation des tarifs pour le parc exposition à compter du 01/01/2026 selon la grille suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: right;">tarifs 01/01/2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="background-color: #0070C0; color: white;"><b>Location de salles</b></td> </tr> <tr> <td>Hall central (392 m<sup>2</sup>)+ salles annexes (sanitaires et cuisines)</td> <td>Tarif journalier d'occupation</td> <td style="text-align: right;">750,00 €</td> </tr> <tr> <td>Hall 2 (866m<sup>2</sup>) + Hall central (392m<sup>2</sup>)+ salles annexes (sanitaires et cuisines)</td> <td>Tarif journalier d'occupation</td> <td style="text-align: right;">1 550,00 €</td> </tr> <tr> <td>Hal 1 (1170m<sup>2</sup>) + Hall central (392m<sup>2</sup>)+ salles annexes (sanitaires et cuisines)</td> <td>Tarif journalier d'occupation</td> <td style="text-align: right;">1 950,00 €</td> </tr> <tr> <td>Parc entier : Hall 1 (1170m<sup>2</sup>) + Hall 2 (866m<sup>2</sup>) + Hall central (392 m<sup>2</sup>)+ salles annexes (sanitaires et cuisines)</td> <td>Tarif journalier d'occupation</td> <td style="text-align: right;">3 350,00 €</td> </tr> </tbody> </table>			tarifs 01/01/2026	<b>Location de salles</b>			Hall central (392 m <sup>2</sup> )+ salles annexes (sanitaires et cuisines)	Tarif journalier d'occupation	750,00 €	Hall 2 (866m <sup>2</sup> ) + Hall central (392m <sup>2</sup> )+ salles annexes (sanitaires et cuisines)	Tarif journalier d'occupation	1 550,00 €	Hal 1 (1170m <sup>2</sup> ) + Hall central (392m <sup>2</sup> )+ salles annexes (sanitaires et cuisines)	Tarif journalier d'occupation	1 950,00 €	Parc entier : Hall 1 (1170m <sup>2</sup> ) + Hall 2 (866m <sup>2</sup> ) + Hall central (392 m <sup>2</sup> )+ salles annexes (sanitaires et cuisines)	Tarif journalier d'occupation	3 350,00 €
		tarifs 01/01/2026																	
<b>Location de salles</b>																			
Hall central (392 m <sup>2</sup> )+ salles annexes (sanitaires et cuisines)	Tarif journalier d'occupation	750,00 €																	
Hall 2 (866m <sup>2</sup> ) + Hall central (392m <sup>2</sup> )+ salles annexes (sanitaires et cuisines)	Tarif journalier d'occupation	1 550,00 €																	
Hal 1 (1170m <sup>2</sup> ) + Hall central (392m <sup>2</sup> )+ salles annexes (sanitaires et cuisines)	Tarif journalier d'occupation	1 950,00 €																	
Parc entier : Hall 1 (1170m <sup>2</sup> ) + Hall 2 (866m <sup>2</sup> ) + Hall central (392 m <sup>2</sup> )+ salles annexes (sanitaires et cuisines)	Tarif journalier d'occupation	3 350,00 €																	

Esplanade	Tarif journalier d'occupation	600,00 €
Supplément chauffage hiver (du 1er Octobre au 31mars)	% appliqué sur le montant des halls facturés	12% du prix de la location de salles
Hall(s) loué(s) en journée de montage et/ou de démontage		50% du prix journalier de la salle
<b>Prestations complémentaires : matériel</b>		
Scène (160 m <sup>2</sup> )	prix au m <sup>2</sup> par location	9,00 €
parquet (200 m <sup>2</sup> au total)	prix au m <sup>2</sup> par location	5,00 €
structure cloison (70 ml)	prix au ml par location	9,00 €
Ecran 4x3 (sur pont)	prix unitaire par location	100,00 €
Pieds de ponts	prix par 2, par location	60,00 €
micros HF (3 ex)	prix unitaire par location	45,00 €
micros fils (4 ex)	prix unitaire par location	25,00 €
Video Projecteur (1 ex)	prix unitaire par location	100,00 €
Chaises coques grises (950 ex)	prix unitaire par location	1.00 €
Fauteuils clubs noirs (4 ex)	prix unitaire par location	10,00 €
Canapé simili cuir noir	prix unitaire par location	20,00 €
Mange-debout et sa housse noire (10ex)	Prix unitaire par location	15,00 €
Tables basses (2 ex)	prix unitaire par location	5,00 €
Tables 1m20x80cm (150 ex)	prix unitaire par location	3,00 €
Tables rondes 1m60 (20 ex)	prix unitaire par location	4,00 €
<b>Prestations complémentaires : prestations</b>		
Forfait LUMIERE (pleins feux blancs/3h de régie lumière)	Prix forfaitaire pour 1 prestation	350,00 €
Forfait SON (jusqu'à 4 enceintes/3h de régie son)	Prix forfaitaire pour 1 prestation	350,00 €
Forfait LUMIERE et SON (3h de régie)	Prix forfaitaire pour 1 prestation	620,00 €
Technicien son et/ou lumière	Tarif horaire par heure supplémentaire	36,00 €
Agent SSIAP 1 (service sécurité incendie et assistance à la personne)	Tarif horaire	36,00 €
Forfaits montage de la manifestation (tables,chaises,moquette,électricité, etc..)	Tarif horaire	36,00 €
Nettoyage des sols pendant la manifestation - hall central	Prix forfaitaire pour 1 prestation	40,00 €
Nettoyage des sols pendant la manifestation - hall 1	Prix forfaitaire pour 1 prestation	135,00 €
Nettoyage des sols pendant la manifestation - hall 2	Prix forfaitaire pour 1 prestation	90,00 €
<b>Réductions</b>		
Remise sur la location de la salle (hors chauffage)	Pour les associations de la commune et syndicats ou EPCI intervenant sur le territoire de la commune (hors évènement commercial)	40%
Remise sur la location de matériel et les prestations	Pour les associations de la commune et syndicats ou EPCI intervenant sur le territoire de la commune	60%
Gratuité des tables et des chaises	Pour les associations de la commune et syndicats ou EPCI intervenant sur le territoire de la commune	Offert
Remise sur la location de la salle (hors chauffage)	Pour les entreprises ou associations à vocation commerciale de la commune et les associations hors commune	10%

	Remise sur la location de matériel et les prestations	Pour les entreprises de la commune	10%																						
	<b>Dépassement horaire</b>																								
	Dépassement horaire (après 4h du matin)	Tarif horaire	75,00 €																						
<b>2025-46</b>	<p><b>Objet</b> : Parc Exposition – Fixation des tarifs pour le salon antiquités brocante</p> <p><b>Conditions</b> : fixation des tarifs du salon Antiquités Brocante organisé à compter du 01/01/2026 par le parc exposition selon la grille suivante :</p>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TARIFS EXPOSANTS</th> <th>Tarifs au 01/01/2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forfait d'inscription</td> <td>60,00 €</td> </tr> <tr> <td>Stand de 9 m<sup>2</sup></td> <td>245,00 €</td> </tr> <tr> <td>Stand de 12 m<sup>2</sup></td> <td>310,00 €</td> </tr> <tr> <td>Stand de 15 m<sup>2</sup></td> <td>360,00 €</td> </tr> <tr> <td>Stand de 18 m<sup>2</sup></td> <td>400,00 €</td> </tr> <tr> <td>m<sup>2</sup> supplémentaire (au-delà de 18 m<sup>2</sup>)</td> <td>15,00 €</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>60,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tables rectangulaires</td> <td>gratuité</td> </tr> <tr> <td>Tables rondes</td> <td>gratuité</td> </tr> <tr> <td>Chaises</td> <td>gratuité</td> </tr> </tbody> </table>		TARIFS EXPOSANTS	Tarifs au 01/01/2026	Forfait d'inscription	60,00 €	Stand de 9 m <sup>2</sup>	245,00 €	Stand de 12 m <sup>2</sup>	310,00 €	Stand de 15 m <sup>2</sup>	360,00 €	Stand de 18 m <sup>2</sup>	400,00 €	m <sup>2</sup> supplémentaire (au-delà de 18 m <sup>2</sup> )	15,00 €	Electricité	60,00 €	Tables rectangulaires	gratuité	Tables rondes	gratuité	Chaises	gratuité	
TARIFS EXPOSANTS	Tarifs au 01/01/2026																								
Forfait d'inscription	60,00 €																								
Stand de 9 m <sup>2</sup>	245,00 €																								
Stand de 12 m <sup>2</sup>	310,00 €																								
Stand de 15 m <sup>2</sup>	360,00 €																								
Stand de 18 m <sup>2</sup>	400,00 €																								
m <sup>2</sup> supplémentaire (au-delà de 18 m <sup>2</sup> )	15,00 €																								
Electricité	60,00 €																								
Tables rectangulaires	gratuité																								
Tables rondes	gratuité																								
Chaises	gratuité																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TARIFS ENTREES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif à partir de 16 ans</td> <td>4,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif - 16 ans</td> <td>gratuité</td> </tr> </tbody> </table>		TARIFS ENTREES		Tarif à partir de 16 ans	4,00 €	Tarif - 16 ans	gratuité																	
TARIFS ENTREES																									
Tarif à partir de 16 ans	4,00 €																								
Tarif - 16 ans	gratuité																								
<b>2025-47</b>	<p><b>Objet</b> : Parc Exposition – Fixation des tarifs pour les manifestations de type « déjeuner-spectacle »</p> <p><b>Conditions</b> : fixation des tarifs des manifestations de type « déjeuner-spectacle » organisées par le parc exposition à compter du 01/03/2025 selon la grille suivante :</p>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarifs au 01/03/2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarifs entrées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Spectacle seul</td> <td>35,00 €</td> </tr> <tr> <td>Déjeuner + spectacle</td> <td>70,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tarifs autocaristes/voyagistes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Spectacle seul jusqu'à 100 places</td> <td>32,00 €</td> </tr> <tr> <td>Déjeuner + spectacle jusqu'à 100 places</td> <td>64,00 €</td> </tr> <tr> <td>Spectacle seul au-delà de 100 places</td> <td>30,00 €</td> </tr> <tr> <td>Déjeuner + spectacle au-delà de 100 places</td> <td>61,00 €</td> </tr> </tbody> </table>			Tarifs au 01/03/2025	Tarifs entrées		Spectacle seul	35,00 €	Déjeuner + spectacle	70,00 €	Tarifs autocaristes/voyagistes		Spectacle seul jusqu'à 100 places	32,00 €	Déjeuner + spectacle jusqu'à 100 places	64,00 €	Spectacle seul au-delà de 100 places	30,00 €	Déjeuner + spectacle au-delà de 100 places	61,00 €					
	Tarifs au 01/03/2025																								
Tarifs entrées																									
Spectacle seul	35,00 €																								
Déjeuner + spectacle	70,00 €																								
Tarifs autocaristes/voyagistes																									
Spectacle seul jusqu'à 100 places	32,00 €																								
Déjeuner + spectacle jusqu'à 100 places	64,00 €																								
Spectacle seul au-delà de 100 places	30,00 €																								
Déjeuner + spectacle au-delà de 100 places	61,00 €																								
<b>2025-48</b>	<p><b>Objet</b> : Mission d'assistance à la négociation des contrats d'assurances</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir</p>																								

	avec la société ARIMA Consultant Associés – 10 Rue du Colisée – 75008 PARIS, dans le cadre de la négociation des contrats d'assurance, pour un montant de 3 500,00 € HT. Le paiement de cette mission s'effectuera selon les modalités de paiements du contrat.
<b><u>2025-49</u></b>	<b>Objet</b> : Contrat de cession entre le 104 Centquatre et le Cargo pour le spectacle « Maldonne » saison 2024-2025 <b>Conditions</b> : approbation du contrat de cession entre le 104 centquatre, 104 rue d'Aubervilliers 75019 PARIS et le Cargo pour le spectacle « Maldone » de la saison 2024/2025. Prix de cession : 6700 € HT soit 7068,50 € TTC Frais annexe : 1427,10 € HT soit 1505,60 € TTC
<b><u>2025-50</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré - Rénovation du restaurant scolaire Dolto / Fontaine –Mission complémentaire <b>Conditions</b> : approbation de la proposition de mission complémentaire à intervenir avec la société EVEN STRUCTURE – 5 Rue des Petites Maulévries – BP 50714 – 49007 ANGERS Cedex 01 dans le cadre du projet de rénovation du restaurant scolaire Dolto/Fontaine sur la commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu. La mission concerne le DCE gros œuvre (la reprise du plancher). Les honoraires de la mission complémentaire s'élèvent à un montant de 800.00 € HT.
<b><u>2025-51</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré- Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TESTAS
<b><u>2025-52</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GINDER
<b><u>2025-54</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré- Concession de case columbarium dans le cimetière communal – Famille AURIEL
<b><u>2025-55</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GARNAVAULT
<b><u>2025-56</u></b>	<b>Objet</b> : Cinéma – Convention d'affiliation au réseau cinéchèque <b>Conditions</b> : approbation de la convention d'affiliation du cinéma Le Maingué avec l'entreprise SDV-CinéChèque, sis 20Q rue Schnapper 78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 29/01/2025. Le tarif de remboursement du CinéChèque (dématérialisée ou non) est fixé à 6,50€.
<b><u>2025-57</u></b>	<b>Objet</b> : Accord-cadre à bons de commande pour les fournitures de bureau et papier – Avenant n°1 <b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°1 à intervenir avec la société GROUPE DELTA OUEST – zone des Grands Prés – 3 rue Jean Dausset – 53810 CHANGÉ, pour l'ajout de nouveau prix au bordereau de prix de l'accord cadre à bons de commande pour les fournitures de bureau et papier sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu.
<b><u>2025-58</u></b>	<b>Objet</b> : Renouvellement des adhésions aux associations <b>Conditions</b> : approbation du renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations suivantes, pour l'année 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)</li> <li>- Association des Maires De Maine et Loire (AMF 49)</li> <li>- Association Nationale des Elus en charge des Sports (ANDES)</li> <li>- CAUE Maine et Loire</li> <li>- Comité 21</li> <li>- Fondation du Patrimoine</li> <li>- Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON-FDGDON 49)</li> <li>- Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures</li> <li>- SPA Autonome de Maine et Loire</li> <li>- Réseau Micro-Folie</li> </ul>
<b><u>2025-59</u></b>	<b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Aménagement paysager du site ex-Spie, 20 Rue du Docteur Paul CHEVALLIER <b>Conditions</b> : approbation des marchés concernant les travaux d'aménagement paysager du site Ex-SPIE – 20 rue du Docteur Paul Chevallier – commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous :  <b>Lot n° 1 : VRD</b> : SAS HERVÉ – Route d'Ancenis – 44670 JUIGNÉ LES MOUTIERS pour un montant de

	<p><b>553 509.51 € HT.</b></p> <p><u>Lot n° 2 : Réseaux souples</u> : SPIE CITYNETWORK – Direction Opérationnelle Ouest Centre – ZI D’Étriché – 3 rue Louis Lépine – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant de <b>99 594.80 € HT.</b></p> <p><u>Lot n° 3 : Espaces verts et mobiliers</u> : EDELWEISS SAS – 22 Rue Paul Hérault – ZI du Haut Coudray – 49460 MONTREUIL-JUIGNÉ pour un montant de <b>139 981.15 € HT.</b></p>																												
<b>2025-60</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Désamiantage et déconstruction de deux maisons de ville au 14-16 Rue du Docteur Poidevin</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de la proposition du marché de travaux à intervenir avec l’entreprise EPC DEMOSTEN – 853 Route de Misengrain – Noyant la Gravoyère – 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, dans le cadre du projet de travaux de désamiantage et déconstruction de deux maisons de ville au 14-16 rue du Docteur Poidevin - commune déléguée de Segré, pour un montant de 204 500.00 € HT ainsi que le BPU relatif au retrait des matériaux et évacuation des déchets si besoin.</p>																												
<b>2025-61</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d’une salle située au Groupe Milon au profit du service social CARSAT Pays de la Loire</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d’une salle située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit du service social CARSAT Pays de la Loire, 7 Bis Rue Max Richard, 49100 ANGERS, pour l’année 2025.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour les lundis après-midi suivant un planning et se fait moyennant une participation de 27 € par demi-journée.</p>																												
<b>2025-62</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Châtellais – Déclaration préalable relative au remplacement de 3 menuiseries au commerce « les Halles de Châtellais »</p> <p><b>Conditions</b> : Autorisation pour Madame le Maire de déposer la déclaration préalable relative au remplacement de 3 menuiseries au commerce « Les Halles de Châtellais » sur la commune déléguée de Châtellais.</p>																												
<b>2025-63</b>	<p><b>Objet</b> : Contrat de cession entre 3CS et le Cargo pour le concert de la Grande Sophie sur la saison 2025/2026</p> <p><b>Conditions</b> : approbation du contrat de cession entre 3C Les jardins Gambetta, 74 Rue Georges Bonnac, 33000 Bordeaux et le Cargo pour le concert de la Grande Sophie sur la saison 2025-26.</p> <p>Prix de cession : 7 000 € HT soit 7 385 € TTC</p> <p>Acompte à verser à la signature du contrat : 3 500 € HT soit 3 692,50 € TTC</p> <p>Solde le jour de la représentation : 3 500 € HT soit 3 692,50 € TTC</p>																												
<b>2025-64</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille RONFLE-LARDEUX</p>																												
<b>2025-65</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHALMEL</p>																												
<b>2025-66</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de case columbarium dans le cimetière communal – Famille GRAZIANO</p>																												
<b>2025-67</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Ecole publique Dolto / Fontaine – Installation d’un système de régulation de chauffage des bâtiments – Demande de subvention auprès du SIEMML</p> <p><b>Conditions</b> : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative à l’installation d’un système de régulation de chauffage des bâtiments sur l’école publique Dolto/Fontaine (commune déléguée de Segré) et ce, auprès du SIEMML au titre du Dispositif « <i>Accompagnement des démarches de transition énergétique - Aide à l’installation et à l’amélioration des systèmes de régulation du chauffage, de l’eau chaude sanitaire et de la ventilation des bâtiments</i> » :</p> <table border="1" data-bbox="300 1704 1501 1957"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>SIEMML</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>GTB Ecole Dolto/Fontaine</td> <td>20 325 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>GTB Ecole D/F complément</td> <td>3 786 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td>14 111 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>24 111 €</td> <td>Total HT</td> <td>24 111 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant			SIEMML	10 000 €	GTB Ecole Dolto/Fontaine	20 325 €			GTB Ecole D/F complément	3 786 €					Segré-en-Anjou Bleu	14 111 €	Total HT	24 111 €	Total HT	24 111 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																											
Objet	Montant HT	Entité	Montant																										
		SIEMML	10 000 €																										
GTB Ecole Dolto/Fontaine	20 325 €																												
GTB Ecole D/F complément	3 786 €																												
		Segré-en-Anjou Bleu	14 111 €																										
Total HT	24 111 €	Total HT	24 111 €																										
<b>2025-68</b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Complexe sportif Route de Pouancé – Installation d’un système de régulation de chauffage des bâtiments – Demande de subvention auprès du SIEMML</p> <p><b>Conditions</b> : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative à l’installation d’un système de régulation de chauffage des bâtiments sur le complexe sportif Route de</p>																												

Pouancé (commune déléguée de Segré) et ce, auprès du SIEML au titre du Dispositif « *Accompagnement des démarches de transition énergétique - Aide à l'installation et à l'amélioration des systèmes de régulation du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de la ventilation des bâtiments* » :

INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
Objet	Montant HT	Entité	Montant
		SIEML	10 000 €
GTB Complexe Sportif SEGRÉ	19 636 €		
		Segré-en-Anjou Bleu	9 636 €
Total HT	19 636 €	Total HT	19 636 €

**2025-71**

**Objet** : Marché de travaux – Curage des avaloirs, grilles et regard d'eaux pluviales sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu - 2025-2028

**Conditions** : approbation de la proposition du marché de travaux à intervenir avec l'entreprise EVENTUS SARL – El des Victoires – Vern d'Anjou – 49220 ERDRE EN ANJOU, dans le cadre du projet de travaux de curage des avaloirs, grilles et regards d'eaux pluviales sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant pour l'année 2025 : 6 516.00 € HT, pour l'année 2026 : 6 944.00 € HT, pour l'année 2027 : 6 733.20 € HT et pour l'année 2028 : 7 056.00 € HT soit un total de 27 249.20 € HT pour les 4 années.

**2025-72**

**Objet** : Contrat de cession entre le Nouveau Théâtre Populaire et le Cargo pour le spectacle « Alice au pays de merveilles » saison 2024-2025

**Conditions** : approbation du contrat de cession entre Le Nouveau Théâtre Populaire – 8 rue Célestine Garnier – 49250 FONTAINE-GUERIN et le Cargo pour le spectacle 'Alice au pays des merveilles' sur la saison 24/25.

Prix de cession 2 500€ HT soit **2 637,50€ TTC**

Frais annexe 325,60€ HT soit **343,51€ TTC**

Interventions pédagogiques 9 381,70€ HT soit **9 897,70€ TTC**

**2025-73**

**Objet** : Commune déléguée de Segré – Contrat avec Canal Bleu Productions pour l'animation du repas des aînés du 9 novembre 2025 au rendez-vous des chasseurs

**Conditions** : approbation du contrat à intervenir avec Canal Bleu Productions, ZI de la Bégaudière, 11 Rue des Couvreurs, 85800 St Gilles Croix de vie, pour l'animation du repas des aînés du 9 novembre 2025 au rendez-vous des chasseurs.

Le prix de la prestation s'élève à 1 529.75 €

**2025-74**

**Objet** : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Rénovation du restaurant scolaire de l'école Dolto / Fontaine, 14 Rue Fernand Rossignol

**Conditions** : approbation des marchés concernant les travaux de rénovation du restaurant scolaire de l'école Dolto/Fontaine – 14 Rue Ferdinand Rossignol commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous :

Lot n° 1 : Déconstruction/Gros œuvre : SARL THIBAUT – Rue de la Messandière – ZA La Perdrière – Nyoiseau – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant de **66 417.73 € HT**.

Lot n° 2 : Menuiseries intérieures bois : SIGMA SARL – 2 Rue Jean Monnet - Segré – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant de **18 050.00 € HT**.

Lot n° 3 : Cloisons sèches : SIGMA SARL – 2 Rue Jean Monnet - Segré – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant de **22 566.80 € HT**.

Lot n° 4 : Carrelage / Faïence : SAS MALEINGE – 59 Bis Avenue de Bon Air – BP 51524 – Saint Pierre Montlimart – 49115 MONTREVAULT SUR EVRE Cedex pour un montant de **41 299.79 € HT**.

Lot n° 5 : Peinture / Sols souple : VALLÉE ATLANTIQUE – ZI Saint Barthélémy – Rue de Champfleu – 49124 SAINT BARTHÉLÉMY D'ANJOU pour un montant de **4 906.30 € HT**.

Lot n° 6 : Faux plafonds : LE GAL – COMISO – P.A. Angers/Océane – 7 Rue de Bennefray - Villevêque – 49140 RIVES DU LOIR EN ANJOU pour un montant de **5 819.80 € HT**.

Lot n° 7 : Plomberie/sanitaire/VMC : SARL TOUZEAU – Rue Plein Champs – 49430 DURTAL pour un montant de **13 174.25 € HT**.

Lot n° 8 : Électricité : SDEL – ENERGIE ANGERS – 7 Rue Antoine Henri Becquerel – BP 50127 – ZAC Des Landes II – 49243 AVRILLÉ Cedex pour un montant de **16 300.00 € HT**.

Lot n° 9 : Équipements de cuisine panneaux isothermes : SAS QUIETALIS Nantes – 178 Boulevard André Bahonneau – 49800 TRÉLAZÉ pour un montant de **40 627.50 € HT**.

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de  
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

<b>Adresse terrain</b>	<b>Parcelles dossier</b>	<b>Commune déléguée</b>
48 rue du 8 mai 1945 SEGRE 25 Rue Gounod	331000AH0341, 331000AH0343	Segré
2 rue des Rossignols	3311840B0890, 3311840B0891	Louvaines
24 rue du Perrin	3310140B1499	Aviré
bis Place de l'Eglise Le Bourg	3312770D0051, 3312770D0053	Sainte-Gemmes d'Andigné
5 rue Paul Cézanne	331000AC0591	Segré
23 grande rue	331233AB0172, 331233AB0608	Nyoseau
10 rue du Patis	3310000C1350, 3310000C1351	Segré
4 rue Pasteur	331000AB0310	Segré
4 rue du Général de Gaulle	3311360B0423, 3311360B0513, 3311360B0580	La Ferrière de Flée
57 rue du Levant	331229AB0521	Noyant la Gravoyère
5 rue du Ruffin	3311360B0719, 3311360B0556	La Ferrière de Flée
13 rue Emile Zola	331000AB0272, 331000AB0271	Segré
7 allée des bruyères	331000AC0096	Segré

## INFORMATION

### 1/ Journée citoyenne le 26 avril 2025

Madame COQUEREAU fait part de la journée citoyenne le 26 avril 2025.

Monsieur CHAUVIN informe d'une nouveauté avec 4 ateliers « la commune c'est pas sorcier ». Ouverts à tous les habitants, salle de l'amitié au groupe Milon à Segré

- Le long chemin d'une délibération
- Le fonctionnement des services à la population
- Refaire une rue, c'est facile ?
- La commune ne travaille pas seule.